Nations Unies

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, 2001

Assemblée générale

Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 12 (A/57/12)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 12 (A/57/12)

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, 2001

Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 0251-8058

[27 août 2002]

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
	Vue d'ensemble	1–8	1
I.	Protection internationale : tendances et problèmes	9–34	3
	A. Introduction	9–12	3
	B. Principaux faits nouveaux et activités de protection	13–23	4
	1. Cinquantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés	13–14	4
	2. Consultations mondiales sur la protection internationale	15–18	5
	3. Réinstallation	19–22	6
	4. Apatridie	23	7
	C. Les femmes réfugiées et l'égalité des sexes	24–29	7
	D. Les enfants réfugiés, y compris les adolescents	30–34	8
II.	Protection, assistance et solutions durables par région	35–98	10
	A. Afrique	37-59	10
	1. Afrique centrale et occidentale	38–42	11
	2. Afrique de l'Est et corne de l'Afrique, et région des Grands Lacs	43–54	13
	3. Afrique australe	55–59	16
	B. Amériques et Caraïbes	60–70	18
	1. Amérique centrale et du Sud	60–67	19
	2. Amérique du Nord et Caraïbes	68–70	21
	C. Asie et Pacifique	71–78	22
	1. Asie du Sud	71–74	22
	2. Asie de l'Est et Pacifique	75–78	23
	D. Europe	79–91	25
	1. Europe occidentale, centrale et orientale	79–87	25
	2. Europe du Sud-Est	88–91	27
	E. Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	92–98	29
III.	Thèmes mondiaux	99–113	31
	A. Introduction	99	31

B. Gestion de l'environnement 100–102 32
C. VIH/sida 103–105 33
D. Services communautaires 106–107 33
E. Assistance humanitaire et développement 108–111 34
F. Évaluation et analyse des politiques 112–113 35
IV. Budget et financement des activités 114–119 36
V. Inspections et responsabilité 120–123 37
VI. Partenariat/Coordination 124–132 38
A. Introduction 124–127 38
B. Coordination avec d'autres éléments du système des Nations Unies 128–130 39
C. Relations avec les organisations non gouvernementales 131–132 40

Tableaux

1. Dépenses du HCR en 2001 par bureau régional, pays et type d'assistance 42
2. Contributions aux programmes d'assistance du HCR 2001-2002 au 31 mars 2002 48
3. Demandeurs d'asile, réfugiés et autres personnes relevant du mandat du HCR à la fin de 2001 52
4. Indicateurs clefs de la capacité d'accueil des pays en développement 59

Abréviations

APC-CAP	Consultations intergouvernementales Asie□Pacifique sur les approches régionales concernant les réfugiés et les personnes déplacées
ARC	Initiative « Action for the Rights of Children » (« Action en faveur des droits de l'enfant »)
BafD	Banque africaine de développement
BasD	Banque asiatique de développement
BIG	Bureau de l'Inspecteur général
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Communauté d'États indépendants
CICR	Comité international de la Croix–Rouge
CPI	Comité permanent interorganisations
ECHA	Executive Committee On Humanitarian Affairs (Comité exécutif pour les affaires humanitaires)
ECHO	Office d'aide humanitaire de la Communauté européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HIWG	Groupe de travail chargé des questions humanitaires
IAG	Groupe interafricain
KFOR	Force de paix au Kosovo
Mercosur	Marché commun du Sud
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratiquedu Congo
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires

OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation(s) non gouvernementale(s)
ONUSIDA	Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAG	Procédure d'appel global
PAM	Programme alimentaire mondial
PARinAC	Partenariat HCR/ONG en action
PDI	Personnes déplacées de l'intérieur
PHARE	Pologne/Hongrie: Assistance pour la reconstruction de l'économie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNSECOORD	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité
UNTAET	Administration provisoire des Nations Unies pour le Timor oriental

Vue d'ensemble

1. L'année 2001 a marqué une étape importante de la vie du HCR. Elle a aussi été la première de mon mandat de Haut-Commissaire. Dans la foulée du cinquantième anniversaire de la création du HCR l'année précédente, nous avons célébré les 50 ans de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951. Bien qu'il ait été rédigé et signé dans un contexte géopolitique tout autre du climat que nous connaissons, cet instrument, de même que son Protocole de 1967, a été et demeure la pierre d'angle du régime de protection international des réfugiés.

2. Le nombre de personnes du ressort du HCR a légèrement baissé, passant de 21,1 millions en 2000 à 19,8 millions à la fin de 2001, grâce essentiellement à une nette diminution du nombre de personnes déplacées dans leur propre pays dont le HCR a eu à s'occuper. L'instabilité et des troubles persistants ont encore provoqué des mouvements de population en particulier dans les pays d'Afrique et certaines régions d'Amérique du Sud, mais il ne s'est pas produit de situations d'urgence de grande ampleur comparables à celles survenues dans les années 90. Le dispositif d'intervention du HCR a pourtant été mis en alerte à plusieurs reprises au cours de l'année, à l'occasion notamment de situations d'urgence en Afrique de l'Ouest au début de l'année, en Europe du Sud-Est dans l'été, avec la perspective de mouvements importants au départ de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, et dans les pays limitrophes de l'Afghanistan à l'automne. Dans la plupart des cas, des interventions au niveau politique ont permis d'influer sur le cours des choses et, dans l'ensemble, d'enrayer la menace de vastes mouvements de population.

3. Les événements du 11 septembre, dont on ne peut pas encore apprécier toutes les conséquences, ont eu un impact considérable sur les travaux du HCR. L'intervention militaire et l'évolution politique qui en a découlé en Afghanistan ont ouvert des possibilités de retour inespérées à des centaines de milliers de réfugiés, en particulier au départ du Pakistan et de la République islamique d'Iran où les réfugiés avaient été nombreux pendant de longues années à mener une existence précaire, à la limite du désespoir. Mais au passif, il faut relever que ces actes terroristes n'ont fait qu'alimenter des sentiments d'intolérance et de méfiance envers les étrangers, dont les personnes en quête d'asile et les réfugiés, ce qui n'a pas facilité le travail de protection internationale.

4. Les Consultations mondiales sur la protection internationale lancées en 2000 ont suscité une série d'événements majeurs courant 2001, le plus important étant la Réunion ministérielle de décembre 2001, convoquée à la fois par le Gouvernement suisse et le HCR et à laquelle ont assisté les États parties à la Convention de 1951 et/ou à son Protocole de 1967. Cette réunion a été l'occasion d'adopter une déclaration capitale qui renforce l'engagement des uns et des autres vis-à-vis de ces instruments. Les Consultations mondiales, qui ont réuni des représentants d'États de toutes les régions, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, d'universitaires et des réfugiés eux-mêmes, s'inscrivent dans une démarche exceptionnelle. Elles devraient se conclure sous peu et déboucher sur un agenda des activités de protection pour les années à venir. Tant le Comité exécutif à sa

cinquante-deuxième session[1] que l'Assemblée générale dans la résolution qu'elle consacre chaque année aux travaux du HCR[2] ont donné leur aval à ce processus.

5. Le regain d'intérêt pour les principes qui sous-tendent la protection internationale éveillé par les Consultations mondiales a été d'autant plus sensible à une époque marquée par de gros problèmes de protection. Depuis plusieurs années maintenant, les gouvernements ont de plus en plus souvent à faire face à des mouvements irréguliers, composés à la fois de migrants et de demandeurs d'asile, et recourent à divers artifices pour dissuader d'éventuels candidats de frapper à leurs portes. Les trafiquants et les passeurs font fortune et se multiplient, tandis que l'opinion publique se fait de plus en plus hostile. C'est dans ces conditions qu'en septembre 2001 les mers du Pacifique Sud ont été le théâtre d'une vaste opération de sauvetage, d'ailleurs suivie de longues tractations.

6. Dans le même temps, une autre tâche attendait le HCR : continuer de rechercher des solutions durables aux problèmes des réfugiés. La pauvreté, le manque de débouchés, l'insuffisance des ressources et la pérennisation des situations ont rendu les réfugiés plus que jamais vulnérables à des rapports de pouvoir inégaux et aux mauvais traitements dans les camps de réfugiés, de même qu'ils devenaient des proies faciles pour la fraude et la corruption. Le désespoir et l'absence de solutions servent de viviers à la criminalité et à la violence. Le HCR continuera de lutter contre ces problèmes par des actions pratiques, préventives et correctives, mais juge urgent de s'attaquer collectivement aux causes à l'origine de ces phénomènes. Je continuerai d'insister sur ce point auprès de la communauté internationale.

7. Comme je l'ai souligné l'an dernier dans mon message à la cinquante-deuxième session du Comité exécutif[3], on ne peut parler uniquement de protection, il faut associer protection et solutions. Cette approche est demeurée un principe directeur du HCR pendant la période considérée. Le nombre effectif de réfugiés et de personnes déplacées rapatriés en 2001 a été relativement peu élevé (environ 700 000). Mais il s'est néanmoins produit au cours de l'année en Afrique, en Europe du Sud-Est, en Asie du Sud-Est et plus récemment en Afghanistan des faits encourageants qui augurent de rapatriements plus nombreux dans un avenir proche. Le HCR a aussi redoublé d'efforts pour résoudre des situations de réfugiés qui s'éternisent, notamment en Afrique, en mettant davantage l'accent sur les mesures tendant à encourager l'autonomie pour faciliter l'intégration sur place ou la réinsertion dans le pays d'origine. Lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil économique et social et la troisième Commission de l'Assemblée générale l'an passé, j'ai appelé l'attention sur l'énorme potentiel de production des réfugiés et la contribution qu'ils peuvent apporter aux activités de reconstruction et de développement.

8. L'une de mes premières priorités, lorsque j'ai pris mes fonctions de Haut-Commissaire, a été de faire procéder, sur trois plans, à un bilan interne de l'organisation pour savoir, à partir de son mandat et de sa finalité fondamentale, quel était son profil optimal ainsi que sa dimension optimale, et d'analyser sa base de financement. Une bonne partie de ce travail, qui s'est achevé en mai 2001, s'est

---

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 12* (A/56/12), par. 22.

[2] Résolution 56/137.

[3] A/AC.96/959, Annexe II.

traduit par des coupes budgétaires et des réductions d'effectifs douloureuses, accompagnées par la fermeture de plusieurs bureaux sur le terrain. Si ces mesures ont contribué à recentrer les visées opérationnelles du HCR, la situation financière n'en demeure pas moins précaire et insatisfaisante. Il est à la fois alarmant et paradoxal que les attentes et les exigences vis-à-vis d'un HCR aux ressources à la baisse ne cessent de croître.

I. Protection internationale : tendances et problèmes

A. Introduction

9. Aux termes de son statut[4], le HCR a pour fonctions principales de fournir une protection internationale aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence et de rechercher en outre des solutions permanentes à leurs problèmes. L'action du HCR, définie comme étant d'ordre humanitaire et social et dénuée de tout caractère politique, s'est trouvée renforcée et orientée par de nouvelles résolutions de l'Assemblée générale, ainsi que les conclusions et décisions du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire. Elle s'inscrit dans un cadre associant aux droits de l'homme le droit international relatif aux réfugiés, le droit international humanitaire et les normes acceptées par la communauté internationale en ce qui concerne le traitement des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR.

10. La protection internationale consiste d'abord à garantir l'admission et l'asile des réfugiés, ainsi que le respect à leur endroit des droits fondamentaux de l'homme, parmi lesquels le principe du non-refoulement en l'absence duquel la sécurité, voire la survie du réfugié sont compromises. Cette protection ne prend fin qu'avec la mise en place d'une solution durable, idéalement par le rétablissement de la protection assurée aux réfugiés dans leur propre pays. La protection consiste aussi à promouvoir la conclusion de conventions internationales visant la protection des réfugiés à l'échelle mondiale et régionale et à veiller à leur application; elle consiste à promouvoir l'adoption à l'échelle nationale ou régionale de mesures législatives notamment, garantissant que les réfugiés soient identifiés, bénéficient dans le pays d'accueil d'un statut et d'un traitement conformes à ces règles, et à garantir, avec le concours des autorités nationales et par leur intermédiaire, la sécurité et le bien-être de certains groupes de réfugiés et de certains réfugiés individuels dans le pays d'accueil. La protection consiste également à veiller à répondre aux besoins particuliers des femmes et des enfants réfugiés, surtout quand ces derniers sont séparés de leur famille.

11. Le HCR mène ses activités de protection en coopération étroite avec les États à qui il incombe au premier chef de respecter et de faire respecter les droits fondamentaux de tout individu se trouvant sur leur territoire et soumis à leur juridiction. Aussi le rôle que joue le HCR consiste-t-il à s'assurer que les gouvernements prennent les mesures nécessaires pour protéger tous les réfugiés qui se trouvent sur leur territoire, ainsi que les personnes qui demandent à y être admises et qui peuvent prétendre à la qualité de réfugiés.

---

[4] Résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, du 14 décembre 1950.

12. Au cours des 10 dernières années, le HCR a eu à relever de nouveaux défis considérables dans son travail de protection. Les États ont demandé à l'organisation d'assumer un éventail de responsabilités beaucoup plus large afin de fournir une assistance humanitaire dans les zones de guerre, de protéger certains groupes de personnes déplacées à l'intérieur du territoire et d'assister les rapatriés dans les pays d'origine. Mais le financement n'a pas été à la hauteur de ces demandes, d'où la fermeture l'année passée de plusieurs bureaux et les coupes sombres opérées dans plusieurs programmes et opérations. Le HCR a dû aussi s'opposer à une application par trop restrictive de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, y compris à des interprétations divergentes des dispositions de la Convention et au déclin général observé au plan de la qualité de l'asile. Il s'ensuit que, dans certains cas, les dispositions de la Convention sont plus souvent prises en compte au niveau de l'infraction qu'au niveau du respect. Ces infractions vont de situations où les réfugiés sont refoulés ou renvoyés d'où ils viennent aux cas où les frontières sont fermées à bon nombre de réfugiés, jusqu'à la violence et la xénophobie contre les réfugiés et l'inobservation de leurs droits fondamentaux.

B. Principaux faits nouveaux et activités de protection

1. Cinquantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés

13. L'anniversaire de la Convention de 1951 a été un événement marquant, notamment parce que les États rencontrent maintes difficultés lorsqu'ils s'emploient à réagir efficacement aux situations contemporaines de déplacement. Les cycles récurrents de la violence et les violations systématiques des droits de l'homme dans de nombreuses régions du monde, la nature évolutive du conflit armé et des modes de déplacement ainsi que les graves appréhensions concernant la migration « incontrôlée » dans une ère de mondialisation, font de plus en plus partie de l'environnement où la protection des réfugiés doit se concrétiser. La traite et le trafic illicite de personnes, l'abus des procédures d'asile et les difficultés inhérentes au traitement à accorder aux demandeurs d'asile déboutés constituent des facteurs additionnels, aggravant la complexité du problème. Les pays d'asile, dans de nombreuses régions du monde, sont préoccupés par l'échec face à certaines situations de réfugiés prolongées, aux problèmes des réfugiés urbains et à la migration irrégulière et par un sentiment de déséquilibre au plan du partage de la charge et des responsabilités.

14. La *Note sur la protection internationale*[5] présentée à la dernière session du Comité exécutif était axée sur la Convention de 1951 elle-même et décrivait en détail ce qu'il en était dans la pratique de certains secteurs et principes clefs. Cet examen s'articulait autour de huit grands thèmes, à savoir : la sécurité, le respect des droits civils et politiques, le respect des droits économiques, sociaux et culturels, la protection des personnes particulièrement vulnérables, les responsabilités des réfugiés, l'identification des réfugiés, la nécessité d'élargir la portée de la Convention et les solutions. Il se terminait par un exposé des objectifs du processus de Consultations mondiales, énoncés plus bas.

[5] A/AC.96/951.

2. Consultations mondiales sur la protection internationale

15. Les Consultations mondiales sur la protection internationale, lancées en 2000, ont contribué pour beaucoup à revitaliser le cadre de la protection des réfugiés établi par la Convention de 1951 et son Protocole de 1967 et à donner aux États les instruments nécessaires pour faire face aux défis humanitaires actuels dans un esprit de dialogue et de coopération. Les Consultations mondiales se sont déroulées parallèlement sur trois pistes, dont la première a consisté en une série de réunions préparatoires avant de déboucher sur la Réunion ministérielle des États parties en décembre 2001. Tout en commémorant le cinquantième anniversaire de la Convention, cette réunion visait aussi à renforcer les États dans leur engagement à appliquer intégralement et efficacement la Convention et son Protocole de 1967, à faire reconnaître qu'ils n'avaient rien perdu de leur importance en tant qu'instruments majeurs de la protection des réfugiés et à encourager de nouvelles adhésions ou le retrait des réserves. Le but a été atteint grâce à l'adoption d'une déclaration capitale de tous les États parties qui a consacré cet engagement.

16. La « deuxième piste » offrait une tribune permettant de faire le bilan de l'évolution du droit relatif aux réfugiés et d'étudier un certain nombre de nouveaux problèmes d'ordre juridique. Quatre tables rondes d'experts se sont penchées sur les questions suivantes : cessation de la protection et expulsion, principe du non-refoulement et rôle du HCR en matière de contrôle, appartenance à un groupe social donné, persécutions de caractère sexiste, protection interne/réinstallation/solution de la fuite, entrée illégale, et unité de la famille. Les conclusions des tables rondes et les documents d'information respectifs seront publiés par le HCR en 2002 et permettront de mettre à jour les directives du HCR sur ces questions sous forme de complément au Guide du HCR sur les procédures et critères concernant la détermination du statut de réfugié.

17. La « troisième piste » de consultations était organisée autour d'un certain nombre de questions relevant de la politique à suivre en matière de protection, dont des questions que la Convention de 1951 ne prenait pas suffisamment en compte. Ici, le processus avait d'abord pour objet de favoriser l'adoption par tous d'une même conception des problèmes à résoudre en matière de protection et de renforcer la coopération en vue de l'action à mener, de définir des actions concrètes pour résoudre les problèmes de protection, de mettre au point de nouvelles approches, de nouveaux outils et de nouvelles normes qui renforceront la protection. Quatre grands thèmes de discussion ont été retenus : 1) la protection des réfugiés en cas d'arrivées massives; 2) la protection des réfugiés quand le régime en place est celui de l'asile individuel; 3) la recherche de solutions reposant sur la protection (axées sur le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place et la réinstallation); et 4) la protection des femmes et des enfants réfugiés. Les deux premiers thèmes ont été abordés lors de réunions tenues en mars, juin et septembre 2001. Des consultations sur les troisième et quatrième thèmes sont prévues pour mai 2002. Le HCR a aussi organisé sept réunions régionales sur des sujets connexes pour toucher l'ensemble de la planète et connaître le point de vue national et régional des gouvernements, organisations régionales, ONG et autres experts, ainsi que celui des réfugiés eux-mêmes.

18. Les Consultations mondiales s'achèveront en 2002. Les points de vue exprimés au cours du processus constitueront la base d'un Agenda pour la protection

qui servira de cadre et de guide de la marche à suivre aux États, au HCR, aux ONG et autres intervenants pour les années à venir.

3. Réinstallation

19. La réinstallation des réfugiés a continué à occuper une place importante dans la stratégie de protection globale du HCR, à la fois en tant que solution durable et comme moyen de protéger les réfugiés isolés dont la sécurité est menacée. La coopération et les consultations avec les pays de réinstallation et les ONG ont continué d'être un aspect essentiel de cette entreprise notamment par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la réinstallation et des mécanismes de consultations tripartites annuelles qui visent à harmoniser les politiques des pays de réinstallation avec celles du HCR. Les efforts se sont poursuivis pour étendre l'assise de la réinstallation, encourager les pays d'accueil à accueillir, aux fins de réinstallation, des réfugiés d'origine diverse, à revoir leurs quotas à la hausse et à ménager une certaine souplesse dans l'attribution de quotas par région, pays ou groupe de population.

20. La définition d'une initiative d'intégration visant à améliorer la capacité des pays traditionnels comme des nouveaux pays de réinstallation est un aspect non négligeable de ces efforts. Une conférence internationale sur l'accueil et l'intégration des réfugiés réinstallés, à laquelle les nouveaux pays de réinstallation ont tous assisté, s'est tenue en Suède en avril 2001. Entre 1996 et 2001, les pays de réinstallation sont passés de 10 à 23, au prix de sérieuses initiatives de renforcement des capacités, combinées à la sélection des cas. Malgré les restrictions de ressources, ces mesures ont été considérées comme hautement prioritaires alors que la Commission européenne se prépare à parrainer des travaux de recherche sur la faisabilité d'un programme de réinstallation de l'Union européenne. Malheureusement, vers la fin de l'année, un souci exacerbé de sécurité suite aux attaques terroristes du 11 septembre a nui aux admissions de réfugiés dans plusieurs grands pays de réinstallation et jeté le doute sur les niveaux d'admission sur lesquels on pouvait compter.

21. Soucieux de poursuivre les activités de réinstallation malgré la persistance des contraintes, le HCR a élargi son partenariat avec la Commission internationale catholique pour les migrations pour mettre en œuvre le plan de déploiement aux fins de réinstallation et s'est assuré de nouvelles ressources humaines grâce à des arrangements de déploiement et d'assistance temporaire. Par ailleurs, des relations de longue date avec des pays de réinstallation généreux se sont traduites par de précieuses contributions sous forme de services d'experts. Il reste malgré tout indispensable d'améliorer le sens des responsabilités si l'on veut maintenir l'intégrité de la réinstallation comme outil de protection et solution durable.

22. Comme le statut de réfugié et les places de réinstallation sont extrêmement prisés, en particulier dans les pays frappés par une grande pauvreté où la tentation est grande de gagner de l'argent par tous les moyens, le processus de réinstallation prête le flanc aux abus. Plus l'accès, les quotas et les possibilités de réinstallation sont restreints, plus le risque est grand. Le HCR fait actuellement son possible pour renforcer le sens des responsabilités et les contrôles de gestion, ainsi que la surveillance interne et le suivi des activités de réinstallation. Les programmes de formation et d'initiation à la réinstallation existants tentent désormais d'inculquer aux stagiaires le sens des responsabilités et de les sensibiliser aux fraudes.

4. Apatridie

23. La campagne entreprise par le HCR pour accroître les adhésions aux Conventions sur l'apatridie a donné de bons résultats. En 2001, dix nouveaux États sont devenus parties à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et six à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, ce qui porte à 53 et 25 respectivement le nombre d'États parties à ces instruments. Le HCR a fait office de conseiller technique quant aux mesures propres à éviter l'apatridie et à traiter de ces cas, à la demande de 141 États qui souhaitaient des informations d'ordre législatif ou pratique, et a participé directement à la rédaction de textes de loi dans 51 d'entre eux.

C. Les femmes réfugiées et l'égalité des sexes

24. En 2001, le principal objectif du HCR dans ce domaine a été d'évaluer les progrès réalisés dans la reconnaissance des droits des femmes réfugiées et la promotion de l'égalité des sexes afin de redéfinir une stratégie pour l'avenir, fondée sur les enseignements tirés de l'expérience et les points de vue des réfugiés eux-mêmes. D'autres objectifs étaient notamment de développer et d'améliorer les activités multisectorielles pour parer et réagir à la violence sexuelle et sexiste, de donner aux femmes réfugiées et rapatriées les moyens de s'émanciper pour œuvrer en faveur de la paix, de promouvoir les droits et l'égalité des femmes, de renforcer la protection des femmes moyennant la formation du personnel et des réfugiés eux-mêmes, et de diffuser des pratiques saines.

25. Un dialogue s'est ouvert au printemps 2001 auquel ont participé des femmes qui relèvent du HCR de plus d'une vingtaine de régions de par le monde. Il s'est achevé par une réunion internationale tenue à Genève en juin, accueillie par le HCR en même temps que la Commission des femmes pour les femmes et les enfants réfugiés. Une cinquantaine de femmes réfugiées ont partagé leurs expériences, donné leur témoignage et fait part de leurs observations sur la façon dont le HCR et ses partenaires répondaient à leurs préoccupations. Cette initiative a débouché sur cinq engagements bien précis du HCR, à savoir : 1) veiller à ce que les femmes participent à toutes les commissions de gestion et d'animation des réfugiés dans les zones urbaines, rurales et les camps, y compris dans les zones de rapatriement; ii) enregistrer individuellement les hommes et les femmes réfugiés et délivrer des documents personnels; iii) mettre au point des stratégies intégrées par pays pour parer et réagir à la violence sexuelle et sexiste; iv) promouvoir la participation directe des femmes réfugiées dans la gestion et la distribution des vivres et autres produits; v) dans le cadre de l'assistance du HCR, fournir systématiquement à toutes les femmes et jeunes filles les articles d'hygiène dont elles ont besoin.

26. En mars 2001, le HCR a accueilli une conférence interinstitutions sur les enseignements tirés de l'expérience en matière de prévention et d'intervention dans le domaine de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Les femmes réfugiées, d'autres institutions des Nations Unies, des ONG et des partenaires gouvernementaux se sont joints au HCR à cette occasion pour identifier les domaines dans lesquels des progrès avaient été faits en matière de développement d'une approche multisectorielle, évaluer comment et où les méthodes pourraient être reproduites, analyser les disparités et dessiner la voie à suivre. La conférence a effectivement reconnu que les disparités étaient nombreuses, mais a défini un

certain nombre d'activités positives qui pourraient être reprises et affinées ailleurs. La mise à jour du document du HCR intitulé *Violence sexuelle à l'encontre des réfugiés : Principes directeurs concernant la prévention et l'intervention* est en cours suite à cette conférence.

27. Sur le terrain, différentes activités ont été entreprises pour prévenir et intervenir face à la violence sexuelle et sexiste contre les femmes et les filles. En Guinée, des hommes réfugiés ont constitué l'Association des hommes pour l'égalité des hommes et des femmes dans l'idée de promouvoir une culture de non-violence contre les femmes. Au Kenya, en novembre 2001, les participants à une réunion d'élaboration d'une stratégie consultative HCR/ONG ont mis au point des recommandations et des interventions pour s'attaquer aux questions de la violence sexuelle et sexiste. En Sierra Leone, le HCR a soutenu le renforcement d'un réseau de femmes locales pour mettre au point et appliquer des projets intéressant plus spécifiquement les femmes.

28. Au titre des autres initiatives à mettre au compte du HCR pour généraliser l'égalité des sexes, on peut citer la prise en compte de l'expérience des femmes réfugiées dans plusieurs processus de paix en Afrique de l'Est comme en Afrique de l'Ouest. La participation de plusieurs femmes réfugiées aux délégations de paix de l'Union du fleuve Mano qui se sont rendues en Guinée et en Sierra Leone en est un bon exemple. Le HCR a assuré un soutien à la formation de femmes réfugiées aux compétences nécessaires aux négociations et au règlement des conflits au Kenya, en Ouganda, en Guinée et au Libéria et a aussi financé la participation de femmes réfugiées à un séminaire de formation aux fonctions d'animateur pour la consolidation de la paix au Libéria.

29. L'intégration de spécialistes des questions de parité hommes-femmes dans les équipes d'intervention d'urgence en Guinée, en Sierra Leone et en Afghanistan en 2001 a été bien accueillie et est appelée à se généraliser. Un autre élément du processus de prise en compte de l'égalité des hommes et des femmes en 2001 a consisté à mettre au point des activités et des outils de formation à ces questions à l'intention tant des réfugiés que du personnel du HCR, à tous les niveaux. Le HCR est demeuré très sensible à la nécessité de continuer à favoriser une vision partagée et une meilleure compréhension de la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes, grâce à un processus participatif recourant à différents mécanismes pour expliquer l'intérêt du concept et trouver des moyens de l'intégrer dans les activités de protection et d'assistance.

D. Les enfants réfugiés, y compris les adolescents

30. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants qui s'est tenue début mai 2002 a permis d'axer l'attention du monde entier sur les besoins et les droits particuliers des enfants, en particulier de ceux dont la vie est menacée par la pauvreté et la maladie. Cet événement auquel le HCR a pris une part active, a obtenu des États qu'ils s'engagent à se préoccuper de leur sort. Les enfants et les adolescents réfugiés, au nombre de quelque 7,7 millions, comptent parmi les plus vulnérables de tous les réfugiés. Quant au HCR, son principal souci tourne toujours autour des questions de séparation, d'exploitation et d'abus sexuels, ainsi que du VIH/sida, de l'enrôlement dans les forces armées, de l'accès à l'éducation et des besoins propres aux adolescents.

31. Dans la plupart des situations de réfugiés et de rapatriés, les enfants rencontrent un risque accru d'agressions et de violences sexuelles en raison de leur âge et de la rupture du lien social. Les garçons comme les filles sont en danger, mais les filles sont en général les plus menacées. En octobre et novembre 2001, une mission d'évaluation commune HCR/Save the Children (Royaume-Uni) s'est rendue en Afrique de l'Ouest pour étudier la question, dans le but d'aider le HCR et les institutions de protection des enfants à renforcer leurs programmes et à recueillir tous les renseignements utiles pour plaider en faveur de cette cause dans les instances nationales et internationales, y compris au Congrès mondial de Yokohama contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui a eu lieu en décembre 2001. Un projet de résumé de ces conclusions faisait état d'allégations d'exploitation sexuelle des enfants réfugiés, y compris peut-être de la part de certains personnels d'ONG nationales et internationales et d'institutions des Nations Unies, dont le HCR. Le Bureau des services de contrôle interne a été immédiatement invité à ouvrir une enquête. À la date de rédaction du présent rapport, tout portait à croire que les allégations de pratiques aussi détestables étaient beaucoup moins répandues qu'on le craignait initialement. Aucune des allégations ne s'est encore vérifiée, ce qui ne diminue en rien la nécessité de s'en préoccuper. Un seul cas d'exploitation sexuelle serait de trop et les droits des filles et des femmes réfugiées doivent être respectés. Un plan d'action global a été mis en place par le HCR pour traiter des questions liées aux programmes, à la gestion et aux ressources, et le HCR travaille à l'élaboration d'un code de conduite efficace, fondé sur une politique de « tolérance zéro », dans la région comme ailleurs. Tout un train de mesures est aussi en voie d'être adopté au niveau interinstitutions. Dans l'intervalle, il est paru une évaluation indépendante de la couverture des droits et des besoins de protection des enfants réfugiés. Un mécanisme interne passera en revue les moyens de mettre en œuvre les recommandations issues de cette étude qui vont dans le sens des recommandations de politique générale du projet de rapport d'évaluation commun dont il a été question plus haut.

32. La question des enfants non accompagnés et séparés de leur famille est restée prioritaire pour le HCR. Un rapport sur les mineurs non accompagnés a été présenté à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale et a fait l'objet d'une résolution[6]. Le programme des enfants séparés en Europe a continué à chercher à mettre au point une politique partagée et un engagement commun à suivre des pratiques plus saines au niveau national comme au niveau européen. Cette action revêt une importance particulière dans les pays d'Europe de l'Est où le problème des enfants requérants d'asile se pose avec plus d'acuité. Le Groupe de travail interinstitutions sur les enfants séparés a travaillé sur des principes directeurs relatifs aux enfants séparés et non accompagnés afin d'encourager l'adoption d'une politique commune au HCR, à l'UNICEF, au CICR, à Save the Children, à l'International Rescue Committee et à World Vision.

33. Au titre de l'« Action en faveur des droits de l'enfant », la formation et le renforcement des capacités ont continué de servir de tremplin pour mobiliser la collaboration des institutions, notamment de la réunion régionale d'experts sur le cadre juridique à mettre en place en faveur des enfants réfugiés et demandeurs d'asile en Europe de l'Est. La production d'une documentation sur la protection des enfants s'est poursuivie. À la fin de l'année, on pouvait consulter sur le site du

[6] Résolution 56/136.

HCR, une dizaine de fiches d'information, dont l'une était consacrée aux enfants soldats.

34. En 2001, le HCR et ses partenaires ont aussi étendu le programme d'éducation à la paix, qui vise à développer des compétences et des attitudes favorisant des comportements pacifiques et constructifs en incorporant l'éducation à la paix dans les programmes d'aide aux réfugiés. Ce programme a été suivi au Kenya, en Ouganda, en République démocratique du Congo, en Guinée et au Libéria. Des ateliers de formation et de planification de la conception ont aussi été menés en Érythrée, en Éthiopie, dans le nord-ouest de la Somalie et en République-Unie de Tanzanie. Quelque 200 000 enfants d'âge scolaire et bien d'autres encore qui suivent un enseignement non classique ont été éduqués à la paix dans le cadre de leurs études.

II. Protection, assistance et solutions durables par région

35. Le présent chapitre donne un bref aperçu des activités du HCR à l'échelle régionale. On trouvera des données chiffrées sur les populations qui relèvent du HCR ainsi que sur les dépenses par type d'assistance dans les tableaux 1 à 3, tandis que le tableau 4 donne la liste des pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés. Le rapport mondial du HCR, qui peut être consulté sur le site Web du HCR[7], donne, quant à lui, des explications détaillées sur les programmes du HCR pour 2001.

36. Au plan mondial, en 2001, le HCR s'est occupé d'environ 19,8 millions de demandeurs d'asile, réfugiés et autres personnes relevant de son mandat, dans près de 160 pays. La région du Sud-Ouest de l'Asie est celle qui abrite la population réfugiée la plus nombreuse (40 %), elle est suivie de l'Afrique (26 %) et de l'Europe (17 %). Les groupes les plus importants de personnes pouvant prétendre a priori au statut de réfugié en 2001 ont été les Afghans arrivés au Pakistan (200 000), les réfugiés de l'ex-République yougoslave de Macédoine entrés en République fédérative de Yougoslavie (93 000) et les réfugiés de la République centrafricaine qui ont cherché asile en République démocratique du Congo (27 000). Les mouvements de rapatriement librement consenti les plus importants pendant l'année ont été ceux de réfugiés regagnant la Sierra Leone (92 000), l'ex-République yougoslave de Macédoine (90 000), la Somalie (51 000), l'Érythrée (33 000) et le Burundi (28 000). Cette même année, le HCR a facilité la réinstallation de quelque 33 400 réfugiés qui ont quitté 75 pays de premier asile pour s'installer définitivement dans 23 autres pays. Les réfugiés concernés les plus nombreux ont été ceux qui ont quitté le Kenya (9 400), la Turquie (2 750), le Pakistan (2 670), l'Égypte (2 030) et la Jordanie (1 900).

A. Afrique

37. En 2001, la population réfugiée d'Afrique a diminué de près de 10 % pour tomber à 3,1 millions à la fin de l'année. Au cours de l'année, la région a enregistré environ 190 000 arrivées de réfugiés présumés, tandis que 260 000 réfugiés sont rentrés chez eux. Le HCR en a réinstallé 14 500 autres dans des pays de résidence

[7] <www.unhcr.ch/prexcom/>

permanente. En Afrique, les populations de réfugiés les plus nombreuses sont accueillies par la République-Unie de Tanzanie (670 000), la République démocratique du Congo (360 000) et le Soudan (350 000). Les pays d'origine des plus grosses populations de réfugiés sont le Burundi (550 000), le Soudan (490 000) et l'Angola (470 000). En 2001, les principaux mouvements de rapatriement intéressaient des Sierra-Léonais qui ont été rapatriés de Guinée (77 300), des Somaliens, rapatriés d'Éthiopie (50 200), des Érythréens, rapatriés du Soudan (32 700) et des réfugiés burundais rapatriés de la République-Unie de Tanzanie (27 600).

1. Afrique centrale et occidentale

Dépenses totales dans la région (en dollars É.-U.) (d'après le tableau 1 du présent rapport)	
Aide d'urgence	–
Soins et entretien	38 835 500
Rapatriement librement consenti	20 755 400
Installation sur place	8 818 900
Réinstallation	20 000
Appui au Programme	16 769 300
Total	**85 199 100**

Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans la région (d'après le tableau 3 du présent rapport et les chiffres du Bureau régional du HCR)	
Réfugiés	570 074
Demandeurs d'asile	21 110
Réfugiés rapatriés	101 092
Personnes déplacées	196 116
Personnes déplacées de retour	–
Divers	–
Total	**888 392**

38. En 2001, en Afrique de l'Ouest, le HCR a fait porter son activité sur 21 pays. Il s'est surtout préoccupé de la région du bassin du fleuve Mano où il a décelé des signes d'espoir avec l'amorce de mouvements de rapatriement vers la Sierra Leone dès lors que les perspectives de paix et de retour à la stabilité se sont concrétisées. Dans d'autres pays, le HCR a continué à assurer protection et assurance aux populations réfugiées et déplacées relevant de son mandat.

39. Malgré les problèmes de sécurité rencontrés dans les pays du bassin du fleuve Mano (Guinée, Sierra Leone, Libéria) tout au long de l'année, quelque 92 000 réfugiés sierra-léonais ont pu quitter la Guinée et le Libéria et trouver une relative sécurité en Sierra Leone. La signature d'un communiqué conjoint par le Gouvernement sierra-léonais, la Défense civile, le Front uni révolutionnaire (FUR) et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a amélioré les perspectives d'une reprise plus rapide du rapatriement librement consenti vers

la Sierra Leone et a permis à quelque 28 100 rapatriés de quitter des lieux d'installation temporaire pour leur lieu d'origine. Il n'en demeure pas moins que des pans essentiels de l'infrastructure sociale ont été réduits à néant et qu'une reconstruction massive s'impose. En Guinée même, suite à la fermeture des bureaux dans les régions auxquelles l'accès était limité suite à leur classification dans la phase IV selon les critères de sécurité des Nations Unies, le HCR a relogé environ 55 000 Sierra-Léonais des zones frontalières dans des camps situés dans les districts d'Albadaria et de Dabola. Les équipes de Guinée ont dû pourvoir à la sécurité de leur personnel dans des conditions précaires, tout en répondant aux besoins de protection et d'assistance de milliers de réfugiés en fuite, dispersés. Au Libéria, malgré l'évolution positive de la situation, marqué par la réouverture de ses frontières avec la Guinée et la Sierra Leone en septembre 2001, la sécurité s'est beaucoup détériorée depuis, incitant de très nombreuses personnes à quitter leur foyer et à se réfugier en Côte d'Ivoire, en Guinée et en Sierra Leone.

40. Dans d'autres pays de la sous-région, le HCR a rapatrié la population restante de réfugiés tchadiens à la mi-août 2001. Il a ainsi facilité le retour de plus de 8 000 réfugiés tchadiens, essentiellement à partir du Cameroun et de la République centrafricaine, depuis le début des opérations de rapatriement librement consenti en 1999. Au Gabon, la toute jeune Commission nationale pour les réfugiés a procédé à sa première opération de détermination du statut de réfugié en faveur de demandeurs d'asile isolés. Un accord tripartite a été signé en septembre 2001 par les Gouvernements de la République du Congo et du Gabon et le HCR sur le rapatriement librement consenti des réfugiés vers la République du Congo. La sécurité en République centrafricaine est restée extrêmement instable au lendemain du coup d'État manqué de mai 2001 et l'insécurité généralisée a continué de menacer les activités humanitaires en faveur des 50 000 réfugiés abrités dans ce pays. En 2001, 26 500 réfugiés de la République centrafricaine sont arrivés en République démocratique du Congo et 3 000 autres ressortissants centrafricains ont demandé asile en République du Congo (1 600), dans les Amériques (450) et en France (400). Ce sentiment d'insécurité dans le pays a été aggravé par le meurtre, à Bangui en juillet, d'un fonctionnaire des Nations Unies chargé de la sécurité sur le terrain.

41. La publication, en février 2002, d'un projet de rapport d'une mission commune HCR/Save the Children (Royaume-Uni) dénonçant des cas d'exploitation et d'abus sexuel sur la personne d'enfants réfugiés en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, a profondément ébranlé et indigné les milieux humanitaires. Le HCR a arrêté tout un train de mesures tant internes qu'externes, invitant les institutions partenaires et les donateurs à des consultations sur les moyens de s'attaquer à des pratiques intolérables et d'édifier des sauvegardes propres à protéger contre de tels risques les réfugiés, rapatriés et autres personnes vulnérables relevant du mandat du HCR.

42. Suite aux décisions de réaménager les priorités en 2001, sept bureaux du HCR ont fermé leurs portes dans la région et les dix autres restants, dans des pays voisins, se sont vu confier la responsabilité de regrouper les programmes restants, l'idée étant de fusionner et d'harmoniser les programmes d'assistance dans l'ensemble de la région et de poursuivre les opérations de rapatriement librement consenti dans une perspective régionale, en considérant les problèmes de réfugiés et de rapatriés dans une perspective d'ensemble, mieux intégrée. Le HCR resserrera ses liens avec des organisations sous-régionales comme la Banque africaine de développement, la

Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest établi à Dakar au début de l'année 2002. Suite à l'évolution de la situation dans la région, la décision de clore les bureaux en Gambie et au Cameroun est de nouveau à l'examen.

2. Afrique de l'Est et corne de l'Afrique, et région des Grands Lacs

Dépenses totales dans la région (en dollars É.-U.) (d'après le tableau 1 du présent rapport)	
Aide d'urgence	1 275 400
Soins et entretien	91 979 900
Rapatriement librement consenti	42 743 100
Installation sur place	19 166 200
Réinstallation	391 500
Appui au Programme	30 329 300
Total	**185 885 400**

Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans la région (d'après le tableau 3 du présent rapport et les chiffres du Bureau régional du HCR)	
Réfugiés	2 178 186
Demandeurs d'asile	48 178
Réfugiés rapatriés	152 580
Personnes déplacées	23 458
Personnes déplacées de retour	42 000
Divers	1 420
Total	**2 445 822**

Afrique de l'Est et corne de l'Afrique

43. En 2001, 99 000 réfugiés ont regagné leur pays d'origine, à savoir au premier chef la Somalie (51 300), l'Érythrée (33 000) et le Soudan (5 200). Quelque 11 000 réfugiés préoccupés par la sécurité et l'intégration dans leur pays d'asile ont été aidés à se réinstaller dans un pays tiers. Lorsque aucune de ces solutions ne s'est avérée possible, les réfugiés ont continué à recevoir protection et assistance du HCR dans leur pays d'asile. Ces interventions n'ont été possibles qu'avec la coopération et le soutien des gouvernements des pays d'accueil, des organisations régionales et d'autres partenaires. Le succès de la Commission tripartite de rapatriement des réfugiés érythréens a permis au Soudan, à l'Érythrée et au HCR de faire des progrès significatifs malgré des conditions difficiles, y compris l'insuffisance des ressources humaines.

44. Pendant la période considérée, les pays de la région de l'Afrique de l'Est et de la corne de l'Afrique ont entretenu des relations assez stables et ont avancé sur la voie du règlement des conflits interétatiques. Suite à la signature d'un accord de paix en décembre 2000, l'Érythrée et l'Éthiopie ont donné leur accord au déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies et à la création d'une zone temporaire de sécurité dans le courant du premier semestre de 2001. Les

relations entre le HCR et le Gouvernement érythréen se sont renforcées, grâce non seulement au travail réalisé par le HCR auprès des rapatriés et des réfugiés dans le pays, mais aussi au rôle qu'il a joué dans la réaction concertée des divers organismes intéressés dans la crise des personnes déplacées de l'intérieur en 2000-2001. Dans ses efforts pour faire appliquer dans les meilleurs délais des projets d'aide à la réinsertion dans les zones de rapatriement, le HCR a été parmi les premières institutions à décentraliser l'assistance en la confiant aux autorités régionales et non plus aux autorités centrales. Mais il est apparu en 2001 que la stratégie de désengagement du HCR d'Érythrée dépendrait de l'engagement effectif des institutions de développement. La restauration des relations diplomatiques entre le Soudan et l'Ouganda à la fin de l'année a suscité l'espoir de voir désamorcer les points de friction le long de leur frontière commune et a incité un certain nombre de réfugiés ougandais à quitter le Soudan pour regagner leur pays. Le Soudan, l'Éthiopie, Djibouti et l'Érythrée ont aussi entrepris des efforts au plan diplomatique pour améliorer leur coopération dans différents domaines. Le HCR a continué de collaborer avec les organismes régionaux à la recherche de solutions communes aux conflits et aux problèmes qu'ils entraînent dans cette région du monde.

45. En Somalie, la Conférence pour la paix d'Arta a, dans un premier temps, fait naître l'espoir d'une solution politique. Mais la constitution du gouvernement national de transition et l'élection d'un président ne se sont pas encore traduites par la consolidation de la paix. Malgré les rapatriements librement consentis continus vers le nord-ouest de la Somalie, on dénombre encore quelque 230 000 réfugiés somaliens dans les camps de réfugiés de l'Afrique de l'Est et de la corne de l'Afrique. Qui plus est, 300 000 réfugiés soudanais environ demeurent dans des camps de la région. Au Soudan, le conflit s'enlise, les principaux acteurs oscillant d'une alliance militaire et politique à une autre. Malgré plusieurs initiatives politiques, y compris celle de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), les perspectives de règlement pacifique du conflit et de rapatriement dans un avenir proche sont plutôt bouchées. Des réalisations non négligeables sont pourtant à mettre au compte de l'année 2001. Le rapatriement réussi des réfugiés du Soudan vers l'Érythrée et d'Éthiopie vers le nord-ouest de la Somalie peut être considéré comme augurant bien de l'avenir. Suite à ces opérations, le HCR a d'ailleurs pu fermer plusieurs camps.

46. Dans le cas des situations de réfugiés dont on ne voit pas la fin, lorsque ni le rapatriement ni l'intégration sur place n'ont des chances de se concrétiser dans l'avenir immédiat, la réinstallation demeure un outil de protection de choix pour le HCR dans sa recherche de solutions durables pour certains groupes ou réfugiés isolés. Il est indispensable à cet égard d'appliquer scrupuleusement les directives établies et d'exercer un contrôle et une surveillance assez serrés pour assurer et même renforcer l'intégrité du processus de sélection, d'où la nécessité de pouvoir compter sur des effectifs en nombre suffisant pour traiter des questions souvent complexes en jeu et résister aux pressions exercées par les différentes parties. En 2001, des irrégularités qui étaient apparues dans le programme de réinstallation au Kenya ont fait l'objet d'une enquête et le HCR a entamé un examen de tous ses programmes de réinstallation en Afrique dans le but de minimiser le risque de fraude et de corruption.

47. Dans la plupart des pays de la région, la sécurité à l'intérieur et aux alentours des camps est demeurée préoccupante, car tant les réfugiés que le personnel humanitaire étaient constamment en état d'alerte. De nouveaux postes de conseiller

pour la sécurité du personnel sur le terrain et de chargé de la protection du personnel ont été créés en Afrique en 2001 pour répondre aux besoins des agents du HCR qui travaillent dans des régions reculées et peu sûres.

Région des Grands Lacs

48. Tout au long de l'année, la région des Grands Lacs a eu encore souvent besoin d'interventions d'aide d'urgence alors que les possibilités de rapatriement se faisaient rares en raison de l'insécurité ambiante. Le rapatriement librement consenti n'a pas été possible autant que le HCR l'aurait souhaité et il lui a fallu continuer à assurer une assistance élémentaire. La sécurité du personnel humanitaire est demeurée une source de préoccupation majeure dans la région des Grands Lacs où le HCR a dû constamment suivre et évaluer la situation sur le plan sécuritaire et actualiser les mesures d'évacuation à prendre en cas d'urgence. Le meurtre par balle d'un chauffeur du HCR à Kimpese dans le sud-est de la République démocratique du Congo en mars dernier et l'assassinat de six délégués du CICR en mai 2001 à Ituri dans le nord-est du pays illustrent tragiquement la situation précaire qui règne dans cette région. Le HCR a continué de travailler en coopération étroite avec le Coordonnateur des Nations Unies pour la sécurité pour tout ce qui touche précisément à la sécurité du personnel et des réfugiés.

49. Au Burundi, la situation est restée trop instable pour que le HCR envisage de vastes opérations de rapatriement volontaire organisé à l'intention des 550 000 réfugiés burundais en exil. Malgré l'installation d'un gouvernement transitoire le 1er novembre 2001, suite au processus de paix d'Arusha, les confrontations entre l'armée et les groupes rebelles n'ont pas cessé. Il est arrivé que des incidents sporadiques empêchent le HCR d'accéder aux populations en danger dans le pays. De ce fait, à la fin de 2001, 28 000 réfugiés burundais seulement étaient rentrés spontanément chez eux.

50. En République-Unie de Tanzanie, l'attitude de tolérance de la population et des milieux politiques à l'égard des réfugiés a donné des signes de faiblesse, en particulier parmi les communautés locales défavorisées des régions d'accueil. La sécurité à l'intérieur et aux alentours des camps a continué d'être préoccupante et malgré les tentatives faites pour réduire les cas de violence sexuelle et sexiste dont les femmes sont victimes dans les camps, les problèmes ont persisté, mais à une échelle moindre. Le HCR a exprimé son inquiétude devant la suggestion faite par le Gouvernement de transférer les réfugiés vers des « zones de sécurité » au Burundi; mais les pouvoirs publics lui ont donné l'assurance qu'aucune opération de cette nature n'aurait lieu et que les réfugiés ne seraient pas non plus rapatriés de force. Dans l'intervalle, les conflits dans les pays de la région des Grands Lacs ont continué d'inciter la population à chercher refuge en République-Unie de Tanzanie et, vers la fin de l'année, on dénombrait 670 000 réfugiés dans le pays, dont 500 000 étaient secourus par le HCR.

51. En République démocratique du Congo, les progrès réalisés sur la voie de la paix et de la réconciliation ont fait naître au début de l'année un espoir considérable. Dans le courant de l'année, on a assisté au retrait partiel des armées étrangères, à une libéralisation politique, à l'amélioration des possibilités d'accès des institutions humanitaires à l'intérieur du pays, au déploiement progressif de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo et à des tentatives d'amorce de dialogue entre factions rivales. Cela dit, le rapatriement

librement consenti a été à nouveau gêné par le fait que le processus de paix s'enlisait et que les problèmes politiques et militaires n'étaient toujours pas réglés, le HCR se retrouvant face à la responsabilité d'assurer un minimum de protection et d'assistance, dans des conditions toujours difficiles et avec des ressources financières, matérielles et humaines toujours plus minces.

52. L'instabilité qui s'est propagée en République centrafricaine en mai 2001 a fait 27 000 réfugiés, tandis qu'un nombre considérable de militaires fuyaient en direction de la province de l'Équateur en République démocratique du Congo. Cependant, les pourparlers entre le HCR et le Gouvernement de la République centrafricaine permettent de tabler sur un rapatriement librement consenti significatif en 2002.

53. Au lendemain du conflit, la République du Congo a continué d'avancer en matière de réinsertion sociale et a fixé un calendrier électoral pour le premier semestre de 2002. Le rapatriement des réfugiés qui restaient dans les pays voisins s'est donc poursuivi tout au long de l'année. Les Gouvernements du Gabon et de la République du Congo ont signé avec le HCR un accord tripartite pour le rapatriement des réfugiés congolais du Gabon. L'opération de rapatriement librement consenti a débuté vers la fin de l'année, mais à une échelle modeste.

54. Au Rwanda, quelques progrès ont été accomplis au titre de la démocratisation, de la décentralisation, de la réconciliation et du développement de la primauté du droit. La police nationale a été restructurée et a suivi une formation aux droits de l'homme. Cependant, la paix ne s'implantera durablement dans le pays que si des secteurs clefs tels que la santé, l'économie, l'éducation, la réforme agraire, la gestion de l'environnement et le système judiciaire continuent leur progression. En 2001, le HCR a facilité le rapatriement librement consenti de 21 000 réfugiés rwandais. Malgré les incidents de mai 2001 qui ont suspendu temporairement le mouvement de rapatriement, on pense que l'objectif des 25 000 retours devrait être atteint en 2002.

3. Afrique australe

Dépenses totales dans la région (en dollars É.-U.) (d'après le tableau 1 du présent rapport)	
Aide d'urgence	5 226 400
Soins et entretien	8 579 200
Rapatriement librement consenti	37 900
Installation sur place	13 196 700
Réinstallation	52 800
Appui au Programme	8 411 200
Total	**35 504 200**

Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans la région (d'après le tableau 3 du présent rapport et les chiffres du bureau régional du HCR)	
Réfugiés	365 397
Demandeurs d'asile	21 798
Réfugiés rapatriés	13 117
Personnes déplacées	202 000
Personnes déplacées de retour	–
Divers	–
Total	**602 312**

55. En 2001, la guerre civile qui sévissait depuis 27 ans en Angola et la guerre en République démocratique du Congo ont continué d'affecter profondément toute la région de l'Afrique australe, en particulier le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe. En Angola, les combats se sont intensifiés et, au début de l'année, les forces gouvernementales ont repris le pouvoir sur une partie de l'est du pays qui, à un moment donné, se trouvait sous le contrôle de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). Des milliers d'Angolais ont cherché asile dans les pays voisins, principalement en Zambie (21 500), en République démocratique du Congo (19 000) et en Namibie (4 300). L'Angola a été le théâtre des déplacements internes les plus dramatiques de la région. En 2001, le HCR a aidé 202 000 personnes qui avaient été déracinées de chez elles. Il a coordonné son action avec celle d'autres institutions des Nations Unies et des ONG pour aider le Gouvernement et la société civile à faire face à leurs obligations et responsabilités envers les personnes déplacées de l'intérieur, mais le manque de terres cultivables nuit gravement à l'autosuffisance. Quoi qu'il en soit, malgré de nouveaux déplacements pendant l'année, le programme du HCR a bien marché et l'assistance aux réfugiés a atteint des niveaux acceptables. La signature d'un cessez-le-feu entre le Gouvernement angolais et l'UNITA a considérablement amélioré les perspectives de paix.

56. Les efforts du HCR pour trouver des solutions durables aux réfugiés d'Afrique australe, et notamment au moyen du rapatriement librement consenti et de la réinstallation, n'ont profité qu'à un petit nombre de réfugiés car il n'y a pas eu de mouvements massifs de rapatriement vers les pays d'origine des réfugiés. Des efforts concertés ont aussi été déployés pour développer des projets d'autosuffisance dans différentes régions. Au Malawi, le HCR a offert des terres et des prêts pour lancer des activités agricoles génératrices de revenu. Au Royaume du Swaziland, des activités d'élevage et d'agriculture ont démarré dans le cadre d'un projet de microcrédits.

57. Le HCR a collaboré avec le Gouvernement sud-africain au tri des dossiers de demandes d'asile en souffrance : 8 530 ont été acceptés sur 23 000 examinés. En Afrique du Sud, où les réfugiés tendent à rester relativement longtemps, la population manifeste des signes de plus en plus clairs d'intolérance à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les activités de sensibilisation de l'opinion se sont poursuivies dans tout le pays pour inverser cette tendance. Étant donné les tensions sociales et politiques continues auxquelles le Zimbabwe est en proie, le HCR a rencontré des représentants des Gouvernements du Mozambique, de l'Afrique du Sud et de la Zambie pour mettre au point un plan d'intervention et

entreposer du matériel d'abris d'urgence en cas d'exode massif. À la fin de l'année, le Botswana, le Malawi et le Zimbabwe abritaient un nombre relativement restreint de réfugiés, mais dans le courant de l'année, on a noté une augmentation sensible des arrivées en provenance du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda.

58. La politique de la porte ouverte pratiquée par la Zambie en matière d'asile s'est accompagnée d'une coopération sans faille au programme en faveur des réfugiés. Mais les conflits persistants en 2001 ont déclenché de nouveaux flux de réfugiés au départ de l'Angola (21 500) et de la République démocratique du Congo (11 600). L'initiative de développement national impulsée par le Gouvernement s'est greffée sur le programme de secours aux réfugiés avec l'aide du HCR, d'ONG, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et d'institutions sœurs des Nations Unies. Le HCR a soutenu les ONG partenaires en offrant formation, matériel opérationnel et véhicules, tandis que le Gouvernement assurait la sécurité des réfugiés dans les camps. Dans l'hypothèse où la paix s'instaurerait durablement en Angola, des travaux préparatoires s'imposeraient pour organiser une opération de rapatriement librement consenti massif.

59. Le HCR a eu encore beaucoup de mal à s'acquitter de son mandat dans cette région, en particulier à cause d'un déficit de ressources qui a nui à l'assistance matérielle et s'est répercuté sur les effectifs disponibles pour protéger et suivre les réfugiés et les personnes en quête d'asile. L'un des défis majeurs est de savoir comment préserver l'institution de l'asile alors que l'on se trouve toujours démuni face aux conflits à l'origine des situations de réfugiés et qui font obstacle au rapatriement.

B. Amériques et Caraïbes

Dépenses totales dans la région (en dollars É.-U.) (d'après le tableau 1 du présent rapport)	
Aide d'urgence	55 000
Soins et entretien	522 800
Rapatriement librement consenti	150 300
Installation sur place	13 190 000
Réinstallation	-
Appui au Programme	8 654 700
Total	**22 572 800**

Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans la région (d'après le tableau 3 du présent rapport et les chiffres du bureau régional du HCR)	
Réfugiés	681 083
Demandeurs d'asile	449 559
Réfugiés rapatriés	194
Personnes déplacées	720 000
Personnes déplacées de retour	–
Divers	–
Total	**1 850 836**

1. Amérique centrale et du Sud

60. La protection d'un nombre croissant de personnes victimes depuis près de quatre décennies du conflit armé en Colombie qui est caractérisé par des assassinats, des enlèvements et des déplacements forcés, est restée un des principaux domaines d'activité du HCR dans la région. Les responsables des personnes déplacées et les défenseurs des droits de l'homme sont particulièrement vulnérables dans la situation actuelle. L'échec des négociations de paix et la recrudescence des hostilités ont eu des effets préjudiciables sur la situation de quelque 700 000 Colombiens, dont une grande partie sont des autochtones et des Afro-Colombiens. Les pays voisins de la Colombie, le Venezuela, l'Équateur et le Panama, qui subissent les effets des mouvements frontaliers de personnes déplacées, ont signé des accords tripartites pour faciliter le rapatriement des réfugiés colombiens dans tous les cas où cela sera possible. Toutefois, le nombre de personnes consentant librement à retourner dans leur pays est resté assez limité.

61. En Colombie, le HCR a continué de renforcer la capacité de réaction des institutions nationales qui s'occupent des déplacements internes dans le pays. Au cours de l'année, des travaux à cette fin ont été accomplis en partenariat avec 14 ONG colombiennes et les autorités locales, en vue d'aider la société civile à jouer un rôle plus important dans la protection et la recherche de solutions aux problèmes des personnes déplacées. À cet effet, une assistance a été accordée pour mettre en place des associations de protection des personnes déplacées où les femmes doivent être également représentées et promouvoir l'éducation des enfants des personnes déplacées à la fois dans les communautés d'accueil et de rapatriement. La visite du Président du Comité exécutif du HCR en Colombie et au Venezuela, en février 2002, témoignait de l'importance attachée au programme en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de cette région.

62. En étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des membres du Groupe thématique des Nations Unies sur les personnes déplacées en Colombie, le HCR a coordonné le plan d'action humanitaire mis au point en juin 2002 qui définira les priorités concernant les interventions de l'ONU au nom des personnes déplacées sur leur propre territoire durant les deux prochaines années. En Équateur, au Panama et au Venezuela, des plans d'intervention d'urgence ont été établis, et les mesures adoptées en prévision des situations d'urgence comprennent le stockage de produits et de matériels et des accords d'assistance avec des organisations internationales pour déployer rapidement du personnel qualifié dans des zones frontalières en cas d'arrivée

massive de personnes déplacées. Au Venezuela, l'ouverture du bureau du HCR à San Cristobal, en août 2001, et l'adoption de la loi relative aux réfugiés en octobre 2001 devraient permettre d'assurer une plus grande protection aux demandeurs d'asile colombiens une fois que les procédures de détermination du statut de réfugié auront été établies par le Gouvernement vénézuélien. Toutefois, la surveillance de la frontière exige encore une plus grande attention pour veiller à ce que les arrivées et les retours soient enregistrés systématiquement et qu'une protection soit assurée à ces personnes.

63. Dans d'autres pays d'Amérique du Sud, le HCR a continué d'établir et de renforcer des partenaires nationaux pour leur transférer progressivement la responsabilité de la protection des réfugiés et de leur intégration sur place à des entités nationales. Les efforts déployés par le HCR pour aider les gouvernements à transposer des normes et des principes de droit international dans la législation nationale et à veiller à leur application se sont intensifiés, et l'accroissement du rôle joué par la société civile dans l'assistance aux réfugiés a été accueilli avec une très grande satisfaction. L'association nationale, qui a été récemment créée, *Argentina con ACNUR* (ARCA), a continué de jouer un rôle d'appui essentiel dans les campagnes de mobilisation et de sensibilisation de l'opinion publique. Le Brésil et le Chili ont accueilli des réfugiés qui n'étaient pas originaires de la sous-région en vue de leur réinstallation, témoignant ainsi de leur attachement à la solidarité internationale et au partage de la charge de l'assistance. Le HCR a œuvré avec les autorités officielles et des ONG pour aider ces pays à renforcer leur capacité nationale de réinstallation.

64. Après le 11 septembre 2001, les demandeurs d'asile de la région ont été soumis à des contrôles d'immigration plus stricts à la suite de l'aggravation des problèmes de sécurité dans la zone de la « triple frontière » entre l'Argentine, le Brésil et le Paraguay. Le HCR a continué de demander instamment une harmonisation des législations et des procédures régionales en matière de réfugiés lorsqu'il a participé à des réunions des pays du Marché commun du Sud (Mercosur).

65. Le nombre annuel de demandes d'asile déposées par des ressortissants colombiens a augmenté de 134 % pour atteindre 26 400. Le HCR a travaillé avec des ONG et des institutions gouvernementales pour renforcer leur capacité de protéger et d'aider les demandeurs d'asile et les réfugiés dans différents pays de la région. L'intégration sur place en tant que solution durable a été encouragée pour les réfugiés de longue date par le biais de leur naturalisation ou de la régularisation de leur statut migratoire.

66. En Équateur et au Costa Rica, des projets de détermination du statut de réfugié ont permis de réduire le nombre de cas en suspens et plusieurs pays d'Amérique centrale ont déjà adopté une législation dans ce domaine ou envisagent de le faire. À la suite de son adhésion à la Convention de 1951 en 2000, le Mexique a adopté une loi à ce sujet et a établi une commission d'éligibilité. En 2001, le Mexique a naturalisé plus de 3 000 Guatémaltèques alors que quelque 4 000 autres devraient aussi bénéficier d'une mesure analogue dans les deux prochaines années. Le Mexique a également fait don de quelque 1 000 titres de propriété foncière. Le Guatemala a adopté une législation concernant les réfugiés en octobre 2001 et a établi une commission d'éligibilité le mois suivant. Le HCR a continué de procéder à des activités de détermination du statut de réfugié tout en assurant la formation du personnel de l'administration publique dans ce domaine. Le Guatemala, en juillet, et

l'Uruguay, en septembre 2001, ont adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Au Honduras et au Nicaragua, un chapitre relatif aux réfugiés a été inclus dans le projet de loi sur les migrations qui doit être examiné par le Congrès. À El Salvador, un projet de loi sur les réfugiés est en discussion. En janvier 2002, le Belize a réuni à nouveau sa commission d'éligibilité après quatre années de suspension de ses travaux.

67. En octobre 2001, préoccupé par le nombre croissant de Colombiens arrivant dans le pays, le Gouvernement costa-ricien a adopté un nouveau décret sur les procédures d'asile. Pour aider le Département chargé des réfugiés, qui a été submergé par cet afflux inattendu, une équipe d'urgence du HCR spécialisée dans la détermination du statut des réfugiés a aidé à liquider l'arriéré des demandes d'asile. Au total, 998 demandeurs d'asile et réfugiés au Costa Rica ont reçu une assistance pour leur installation et leur subsistance. Le HCR s'est aussi assuré les services de psychologues pour aider les nombreuses personnes ayant subi des traumatismes ou des tortures, en particulier les Colombiens.

2. Amérique du Nord et Caraïbes

68. Depuis les événements du 11 septembre, les nouvelles attitudes adoptées envers les demandeurs d'asile et les réfugiés aux États-Unis d'Amérique et au Canada ont favorisé l'application de contrôles et de restrictions plus stricts. Le HCR est particulièrement préoccupé par la suspension du programme de réinstallation des États-Unis pour des raisons de sécurité. Seuls quelque 800 des 14 000 réfugiés attendus ont été admis aux fins de leur réinstallation au cours du dernier trimestre de l'année. Lorsque le programme de réinstallation a repris en décembre, il a été mis en œuvre assez lentement. Le cas de plus de 20 000 personnes dont la réinstallation avait été approuvée et qui étaient prêtes à quitter leur pays, a été laissé en suspens. Pour résoudre certains de ces problèmes, le HCR a entrepris différentes activités auprès du public et de l'administration pour les sensibiliser au sort de ces personnes et mobiliser un soutien en leur faveur. Le HCR s'est rendu dans 25 centres de rétention des réfugiés, soit deux fois plus souvent que l'année précédente. Des procédures types d'accès aux centres de rétention ont aussi été négociées avec l'Immigration et naturalization service (INS).

69. Au Canada, le nombre de réfugiés réinstallés en 2001 (12 250) n'a été que légèrement inférieur à celui de 2000 (13 520). Des débats publics consacrés aux questions de l'asile, en particulier à la proportion élevée de demandeurs d'asile qui entrent au Canada en passant par les États-Unis car ils ne veulent pas présenter leur demande dans ce dernier pays, ont incité à reprendre des négociations concernant la conclusion d'un accord sur un pays tiers sûr entre les États-Unis et le Canada, l'interception extérieure et l'application de nouvelles formalités de visa pour les citoyens des principaux pays d'où sont originaires les demandeurs d'asile. Le HCR a poursuivi ses travaux avec des ONG et des partenaires gouvernementaux au sujet des enfants séparés de leur famille demandant l'asile au Canada et a publié un rapport contenant des recommandations pour améliorer les pratiques à cet égard.

70. Dans les Caraïbes, les efforts déployés par le HCR pour assurer l'adhésion aux conventions relatives aux réfugiés et à la réduction des cas d'apatridie ont reçu une nouvelle impulsion lorsque le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a adhéré à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés en février 2002. Le HCR a suivi de près la situation dans les principaux pays d'accueil des réfugiés, en particulier en

République dominicaine, aux Bahamas et à la Jamaïque, et s'est employé à mettre en place des systèmes d'asile dans la région. Une formation a été dispensée à la Jamaïque concernant la détermination du statut de réfugié et l'adoption de lois pour appliquer les conventions internationales relatives aux réfugiés et les normes de droit international en matière de réfugiés. À la fin de l'année, une Conférence régionale sur la protection des réfugiés dans les Caraïbes, qui s'est tenue à Miami, a permis de réunir des participants représentant les gouvernements ou d'autres instances de 11 États des Caraïbes. Cette réunion a ranimé l'intérêt à l'égard de l'adhésion aux conventions internationales relatives aux réfugiés, de la mise en place de mécanismes législatifs pour faciliter l'exécution des obligations des États découlant du droit international en matière de réfugiés et de l'établissement de procédures concernant la détermination du statut de réfugié.

C. Asie et Pacifique

Dépenses totales dans la région (en dollars É.-U.) (d'après le tableau 1 du présent rapport)	
Aide d'urgence	744 700
Soins et entretien	14 076 000
Rapatriement librement consenti	20 106 800
Installation sur place	1 982 600
Réinstallation	–
Appui au Programme	15 352 700
Total	**52 262 800**

Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans la région (d'après le tableau 3 du présent rapport et les chiffres du Bureau régional du HCR)	
Réfugiés	938 818
Demandeurs d'asile	19 225
Réfugiés rapatriés	18 481
Personnes déplacées	683 286
Personnes déplacées de retour	–
Divers	2 356
Total	**1 662 166**

1. Asie du Sud

71. Le douloureux conflit qui se poursuit depuis longtemps au Sri Lanka aurait entraîné le déplacement de quelque 700 000 personnes à l'intérieur du pays et l'installation de 64 000 réfugiés dans des camps situés dans le sud de l'Inde. Un progrès décisif a été accompli à la fin de 2001 à la suite des initiatives de paix lancées par le nouveau gouvernement, qui s'appuyaient sur une initiative de la Norvège visant à faciliter des négociations directes avec le mouvement séparatiste des Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE). Le cessez-le-feu d'une durée indéterminée qui a été proclamé en février 2002 a soulevé des espoirs de solutions durables pour les centaines de milliers de personnes déplacées. Depuis lors, les

Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays ont été acceptés comme bases éventuelles d'une politique gouvernementale et de l'action des ONG, ce qui pourrait améliorer les perspectives de rapatriement et de réintégration si le processus de paix continue de progresser.

72. Les 110 000 Bhoutanais installés au Népal constituent un des groupes de réfugiés les plus importants de la région. Dans le cadre d'un accord bilatéral conclu entre les deux gouvernements, une vérification commune pour évaluer l'éligibilité de ces réfugiés au rapatriement a commencé en mars 2001, avec l'assistance du HCR, et a été achevée en décembre. Cette opération dont ont bénéficié quelque 12 000 réfugiés dans un des sept camps du pays constitue une première mesure modeste mais encourageante sur la voie d'une solution durable d'un problème de réfugiés qui dure depuis plus d'une décennie. Son règlement dépend en grande partie de l'issue des futures négociations bilatérales. En attendant, les réfugiés restent dans les camps où ils ont bénéficié d'un asile temporaire depuis plus de 10 ans dans une situation qui n'a que trop duré. Un nouvel engagement fondé sur des solutions durables sera nécessaire pour sortir de cette impasse.

73. Le sort lamentable de 22 000 réfugiés du Myanmar au Bangladesh ne cesse d'être préoccupant. Moins de 300 réfugiés sont retournés au Myanmar en 2001, ce qui constitue le nombre le plus faible depuis la reprise des rapatriements en 1998. Le HCR et le Gouvernement bangladais ont entrepris une enquête dans les camps en décembre 2001, qui a permis de constater que 7 500 réfugiés souhaitaient retourner immédiatement dans leur pays. Il y a lieu d'espérer que ces efforts entraîneront un accroissement des rapatriements en 2002 avec la coopération des deux gouvernements. Dans l'État de Rakhine, au nord du Myanmar, le HCR a continué aussi de jouer un rôle crucial de protection dans le cadre d'un long programme de promotion d'une réintégration durable d'un grand nombre de rapatriés musulmans. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour faciliter l'autonomie des réfugiés, le HCR exécute des programmes d'alphabétisation en myanmar, en particulier en faveur des femmes. Ces mesures ont été prises en étroite collaboration avec le Programme d'assistance de base du PNUD dans cette région.

74. Le HCR a accueilli avec satisfaction la décision prise par le Gouvernement indien en septembre 2001 de renouveler les permis de séjour d'un grand nombre de réfugiés urbains afghans. À la suite des faits nouveaux survenus en Afghanistan depuis lors, on prévoit qu'un grand nombre de ces réfugiés seront en mesure de retourner dans leur pays, dès que les conditions de leur rapatriement librement consenti auront été remplies.

2. Asie de l'Est et Pacifique

75. La protection des demandeurs d'asile a revêtu une importance considérable dans cette région, surtout à la suite du sauvetage en mer en septembre 2001 de quelque 430 demandeurs d'asile qui se trouvaient à bord d'un bateau de pêche indonésien et cherchaient à se rendre sur les côtes australiennes. À la suite de cet événement, les autorités australiennes ont formulé la « solution du Pacifique » qui prévoyait que les demandeurs d'asile souhaitant se rendre en Australie seront conduits dans d'autres territoires de la région pour que leurs demandes soient examinées. Les incidents de ce genre ont permis de constater une restriction générale de l'accès aux procédures d'asile dans l'ensemble de la région. Les

attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis ont suscité de nouvelles préoccupations en matière de sécurité, et un grand nombre d'États de la région se sont estimés en droit de soumettre les procédures d'asile à des conditions plus restrictives. Les problèmes difficiles provoqués par les déplacements communs de réfugiés et de migrants, notamment l'immigration clandestine et leurs effets sur l'asile, ont été examinés à la Conférence de Bali des Ministres des affaires étrangères en février 2002, qui était coprésidée par les Gouvernements australien et indonésien.

76. L'accession à l'indépendance du Timor oriental en mai 2002 a été de pair avec le rapatriement librement consenti de la plupart des personnes qui avaient fui le territoire à la suite des violences qui avaient marqué son histoire récente. Le HCR a contribué dans une très large mesure à aider et à encourager le retour de ces personnes, notamment en distribuant du matériel d'hébergement. Des mesures ont également été prises en coopération avec l'Administration provisoire des Nations Unies pour le Timor oriental (UNTAET) en vue de dissiper les préoccupations concernant la sécurité qui ont exercé un effet dissuasif important sur les personnes qui souhaitaient regagner le territoire. Au moment de la rédaction du présent document, il ne reste que 50 000 Timorais de l'Est en Indonésie, et la possibilité de leur installation sur place est actuellement étudiée avec le Gouvernement indonésien.

77. Plus de 1 000 membres des minorités ethniques (Montagnards) des hauts plateaux du centre du Viet Nam ont demandé l'asile dans les provinces du nord-est du Cambodge en 2001. Après une évaluation de leurs demandes, le HCR a déclaré que ces personnes relevaient de sa compétence et leur a fourni une assistance de base. Des mesures ont aussi été prises pour empêcher les expulsions et surveiller les conditions dans lesquelles certaines de ces personnes retournaient au Viet Nam. Le HCR a facilité la conclusion d'un accord tripartite pour assurer le rapatriement librement consenti de réfugiés montagnards. En dépit de ces efforts, cet accord n'a pu être appliqué, et ces réfugiés pris en charge ont dû être réinstallés dans un pays tiers.

78. La sixième Réunion annuelle des Consultations Asie-Pacifique (CAP) sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants a continué de constituer une instance utile de débat régional sur les questions touchant à l'asile et aux migrations. Trois réunions sous-régionales se sont tenues au Myanmar (avril), au Samoa (mai) et au Laos (juillet) et ont examiné les questions du retour et de la réintégration, du renforcement des capacités, du partage de la charge de l'assistance et de la préparation aux situations d'urgence. Des consultations communes CAP/instances intergouvernementales se sont également tenues en avril à Bangkok pour étudier les perspectives concernant les questions des migrations irrégulières et des déplacements de population. La réunion plénière annuelle qui a eu lieu à Manille en décembre a traité des migrations irrégulières et des conséquences de ces mouvements de population sur la protection des réfugiés.

D. Europe

Dépenses totales dans la région (en dollars É.-U.) (d'après le tableau 1 du présent rapport)	
Aide d'urgence	6 094 400
Soins et entretien	13 848 400
Rapatriement librement consenti	–
Installation sur place	21 035 800
Réinstallation	–
Appui au Programme	18 718 100
Total	**59 696 700**

Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans la région (d'après le tableau 3 du présent rapport et les chiffres du Bureau régional du HCR)	
Réfugiés	2 060 691
Demandeurs d'asile	332 136
Réfugiés rapatriés	414
Personnes déplacées	1 281 464
Personnes déplacées de retour	47 362
Divers	683 240
Total	**4 405 307**

1. Europe occidentale, centrale et orientale

79. Les pays d'Europe occidentale sont restés une des principales destinations des demandeurs d'asile en 2001 : près de 420 000 demandes ont été présentées, soit un chiffre comparable à celui de 2000. Les demandes les plus nombreuses ont été déposées en Allemagne et au Royaume-Uni. La plupart des demandeurs d'asile étaient originaires d'Afghanistan, d'Iraq, de Turquie, de l'ex-République de Yougoslavie et de la Fédération de Russie.

80. La principale tâche du HCR a continué de porter sur le maintien de l'accès de ces nouveaux arrivants aux territoires et aux systèmes d'asile des pays de destination, ce qui s'est révélé de plus en plus difficile dans le contexte de l'application d'une législation plus restrictive pour empêcher les migrations irrégulières et lutter contre le trafic d'êtres humains et l'immigration clandestine et des inquiétudes de plus en plus vives exprimées à l'égard de l'abus subjectif ou réel du système d'asile par des migrants économiques potentiels qui n'ont pas d'autres possibilités d'entrer dans ces territoires. Les événements du 11 septembre ont inévitablement soulevé de nouvelles préoccupations en matière de sécurité et suscité l'adoption de mesures plus restrictives, qui ont été de pair avec des actes de racisme et d'intolérance de plus en plus fréquents envers les non-ressortissants, qui ont aussi influé sur les attitudes vis-à-vis des réfugiés et des demandeurs d'asile. Dans ce climat hostile, l'action du HCR en faveur de la cause des réfugiés a revêtu une nouvelle importance, qui l'a conduit à intensifier ses contacts à tous les niveaux, y compris avec la société civile et les médias. Le HCR a demandé instamment à tous

les gouvernements d'exercer une forte autorité politique et d'élaborer et de défendre un programme cohérent concernant les migrations et l'asile répondant aux préoccupations légitimes de l'opinion publique, neutralisant les tendances extrémistes et sauvegardant l'institution de l'asile.

81. Le HCR a continué d'être associé étroitement aux activités que déploie depuis longtemps l'Union européenne (UE) au sujet de l'harmonisation des politiques d'asile et d'immigration dans le cadre du Traité d'Amsterdam et des Conclusions adoptées par la suite à Tampere. À la fin de 2001, les efforts d'harmonisation ont abouti à l'adoption de deux mesures législatives de l'UE concernant l'asile : une Directive sur la protection temporaire dans les situations d'afflux de demandeurs d'asiles, et la création d'un Fonds européen pour les réfugiés. Des négociations sont en cours entre les États membres de l'UE en vue d'adopter les normes minimales communes proposées par la Commission européenne concernant les procédures d'asile, l'application d'une définition des réfugiés, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile et la répartition des responsabilités pour ce qui est de l'examen des demandes d'asile.

82. L'amélioration progressive des systèmes d'asile dans les pays d'Europe centrale a été de pair avec une augmentation du nombre de demandeurs d'asile, qui étaient quelque 42 000 en 2001, soit 38 % de plus qu'en 2000. De nombreux demandeurs d'asile ont continué de transiter par l'Europe centrale, à la recherche d'un asile de meilleure qualité, aux fins du regroupement familial ou pour trouver des solutions durables dans des pays d'Europe occidentale. Les gouvernements de l'ensemble de la région doivent tenir compte des pressions croissantes des pays d'Europe occidentale pour qu'ils renforcent leurs contrôles aux frontières afin de remplir les conditions de leur adhésion à l'UE, ce qui risque de nuire à la protection des réfugiés dans des pays où les systèmes d'asile sont encore dans une phase de développement.

83. La situation des réfugiés et des demandeurs d'asile qui quittent l'Europe centrale pour se rendre irrégulièrement en Europe occidentale constitue un problème que le HCR s'est efforcé de régler de manière globale en coopération avec tous les États intéressés. Le principal facteur qui incite les réfugiés à quitter leur pays est l'absence de véritables possibilités d'intégration économique et sociale dans la plupart des pays d'Europe centrale. Comme ces pays n'ont probablement pas de moyens suffisants pour améliorer leur capacité d'accueil et créer des conditions propres à permettre aux réfugiés de devenir autonomes et autosuffisants, une aide avant leur adhésion doit leur être accordée par l'UE − y compris un soutien financier accru aux activités actuelles et prévues de renforcement des capacités du HCR dans ces pays.

84. Le HCR a non seulement contribué à la formulation d'une législation sur les réfugiés et des procédures d'asile dans plusieurs pays, mais il a aussi établi des contacts utiles avec des juristes et des universitaires. Un réseau de centres de consultations juridiques pour les réfugiés rattachés aux facultés de droit a été mis en place pour donner des conseils pratiques aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, et des plans visant à établir un mécanisme similaire pour créer des centres d'assistance sociale ont été élaborés. Une autre initiative importante que cherche activement à entreprendre le HCR concerne l'établissement d'un programme spécial pour répondre aux besoins de protection et d'assistance des enfants séparés des demandeurs d'asile et des réfugiés.

85. Dans les pays d'Europe orientale, les gouvernements continuent d'avoir besoin d'une assistance pour exercer leurs responsabilités envers les réfugiés, compte tenu de leur expérience limitée dans le fonctionnement des systèmes d'asile, dont la qualité et la cohérence doivent encore être améliorées. Il convient aussi de se féliciter des nouvelles adhésions (Bélarus, République de Moldova et Ukraine) à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967. Par ailleurs, les mouvements de migrants en transit ont touché plusieurs pays, en particulier la Fédération de Russie et ses voisins occidentaux. Pour faciliter les contacts avec les pays d'origine et de destination, le HCR a encouragé un dialogue transfrontière actif sur les questions des migrations et de l'asile.

86. Les conflits persistants dans le Caucase ont continué d'empêcher toute stabilité dans cette région et d'entraver son développement, ce qui a provoqué de nouvelles tensions. En l'absence d'un règlement pacifique de ces conflits, la recherche de solutions durables au sort lamentable des personnes déplacées dans un milieu où la sécurité reste très insuffisante constitue une des principales tâches du HCR. En plus de l'assistance humanitaire de base qu'il fournit, le HCR s'est attaché à rechercher des solutions provisoires propres à donner aux populations déplacées un statut juridique clairement reconnu et à leur permettre de participer à la vie sociale et économique des sociétés d'accueil. À cet égard, le HCR continue de préconiser l'adoption de mesures susceptibles d'encourager l'autonomie des réfugiés et des personnes déplacées et leur prise en compte dans les programmes de développement, en coopération avec les partenaires de développement et les gouvernements de la région.

87. Des activités de partenariat avec d'autres institutions, notamment l'OIM, l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont constitué aussi une caractéristique importante de la contribution du HCR à la mise en œuvre du plan d'action quinquennal qui a suivi la Conférence de la CEI de 1996. Ce plan est destiné à aider à la mise en place de systèmes de gestion efficaces de l'asile et des migrations, à mettre en œuvre une législation nationale sur les réfugiés et la citoyenneté, à éviter ou à réduire les cas d'apatridie et à soutenir le développement de la société civile, y compris des ONG qui jouent aujourd'hui un rôle d'une importance croissante dans la région.

ii) Europe du Sud-Est

Dépenses totales dans la région (en dollars É.-U.) (d'après le tableau 1 du présent rapport)	
Aide d'urgence	10 800 800
Soins et entretien	56 682 300
Rapatriement librement consenti	26 571 400
Installation sur place	6 248 600
Réinstallation	399 500
Appui au programme	11 394 300
Total	**112 096 900**

Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans la région (d'après le tableau 3 du présent rapport et les chiffres du Bureau régional du HCR)	
Réfugiés	459 578
Demandeurs d'asile	640
Réfugiés rapatriés	146 080
Personnes déplacées	741 626
Personne déplacées de retour	151 588
Divers	85 000
Total	**1 584 512**

88. Les programmes dans les pays de l'Europe du Sud-Est, bien qu'ayant été réduits par rapport aux années précédentes, ont continué de représenter une proportion importante du budget du HCR en 2001. Les conflits dans le sud de la Serbie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine ont provoqué de nouveaux déplacements de populations. En 2001, 75 000 habitants de l'ex-République yougoslave de Macédoine sont devenus des personnes déplacées et 93 000 autres ont franchi la frontière pour se rendre en République fédérale de Yougoslavie, ce qui a nécessité la mise en place d'un programme de déploiement d'urgence du HCR. Toutefois, les négociations au niveau politique ont contribué au rétablissement de la paix. À la fin de l'année, quelque 80 % des réfugiés et des personnes déplacées avaient regagné leur foyer, de sorte que la population réfugiée a diminué d'environ 90 000 personnes.

89. Dans d'autres territoires, des progrès importants ont été accomplis concernant plusieurs questions touchant les réfugiés et les rapatriés. En République fédérale de Yougoslavie, une nouvelle procédure d'enregistrement a permis de constater que le nombre de réfugiés avait diminué. Sur les 400 000 réfugiés encore installés dans le pays, quelque 60 % ont exprimé le souhait de rester sur ce territoire. Grâce aux nouvelles initiatives du Gouvernement en faveur de solutions durables, il devrait exister une possibilité sans précédent de modifier le statut de la plupart de ces réfugiés. En Croatie et en Bosnie-Herzégovine, on a observé des signes encourageants de retour de membres de minorités : quelque 92 000 dans ce dernier pays, le nombre le plus important constaté jusqu'à présent. Les retours s'expliquaient en grande partie par la mise en œuvre de lois sur la propriété. Toutefois, l'assistance d'organismes de développement est encore nécessaire, notamment sous la forme de la mise en place d'unités de logement, pour assurer la permanence des retours.

90. Le Kosovo a aussi poursuivi sa route vers la stabilité, comme en témoigne l'organisation d'élections démocratiques en août 2001. Toutefois, les minorités sont restées dans une situation précaire : seules 2 500 personnes déplacées membres des minorités ont regagné le territoire. Les enclaves où vivent des minorités au Kosovo ont continué de nécessiter une protection spéciale de la KFOR. Il est encourageant de constater que de nombreux Albanais de souche déplacés originaires du sud de la Serbie ont été en mesure de quitter le Kosovo pour retourner dans leur foyer, bien que le processus de reconstruction et de réconciliation soit encore fragile.

91. Dans ce climat d'incertitude, les espoirs reposent toujours sur le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Plusieurs initiatives importantes ont été lancées

en 2001, notamment l'initiative de retour régional, qui ont été de pair avec la mise en œuvre du programme d'action régional approuvé en juin 2001 par les gouvernements de la région. Une autre initiative intéressante concerne les migrations et l'asile, ce qui revêt une importance particulière aujourd'hui où les flux de migrants irréguliers et le trafic de personnes, transitant par la région pour se rendre en Europe occidentale, s'accroissent. Dans le cadre de cette initiative, le HCR s'emploie à continuer à veiller à ce que les demandeurs d'asile et les réfugiés de bonne foi bénéficient de la protection internationale dont ils ont besoin, et encourage tous les gouvernements de la sous-région à élaborer une législation sur l'asile et à mettre en place des procédures de détermination du statut de réfugié.

E. Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient

Dépenses totales dans la région (en dollars É.-U.) (d'après le tableau 1 du présent rapport)	
Aide d'urgence	39 475 100
Soins et entretien	29 452 600
Rapatriement librement consenti	8 039 600
Installation sur place	10 230 300
Réinstallation	338 000
Appui au programme	17 960 600
Total	**105 496 200**

Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans la région (d'après le tableau 3 du présent rapport et les chiffres du Bureau régional du HCR)	
Réfugiés	4 811 587
Demandeurs d'asile	33 031
Réfugiés rapatriés	30 650
Personnes déplacées	1 200 000
Personne déplacées de retour	–
Divers	267 500
Total	**6 342 768**

92. Les activités du HCR dans cette région ont été consacrées surtout à l'Afghanistan. Au cours du premier semestre de 2001, la situation dans ce pays, qui était caractérisée par des violations des droits de l'homme et la poursuite du conflit, a été aggravée par les effets désastreux de la sécheresse. La situation du grand nombre de réfugiés pris en charge depuis plus de deux décennies principalement dans la République islamique d'Iran et au Pakistan est restée précaire, compte tenu d'une diminution de l'aide internationale et d'une réticence croissante de ces deux pays à supporter une charge d'assistance trop lourde.

93. Les événements du 11 septembre et l'intervention militaire qui les a suivis en Afghanistan ont provoqué un changement radical de la situation. Dans une première

phase, le HCR et ses partenaires ont procédé à des préparatifs d'urgence en prévision de l'exode potentiel de quelque 1,5 million de réfugiés et ont préconisé fermement une politique de frontières ouvertes avec tous les États voisins. La République islamique d'Iran a maintenu sa politique de frontières fermées et n'a accueilli aucun réfugié afghan après septembre. Après avoir manifesté une certaine réticence au départ, le Gouvernement pakistanais a autorisé les personnes les plus vulnérables à s'installer dans le pays, et a permis au HCR d'établir un camp de préenregistrement près de la frontière à Chaman, et à transférer les nouveaux arrivants dans des camps mis en place au Balouchistan. Quelque 200 000 réfugiés afghans auraient fui au Pakistan en 2001. Dans l'intervalle, tous les membres du personnel international ont été évacués pour être installés dans des bureaux des pays voisins, et le personnel national a fait de son mieux pour continuer à mettre en œuvre le programme, lorsque la sécurité le permettait. Les membres du personnel évacué, soutenus par des équipes d'intervention d'urgence et avec l'assistance des bureaux dans des pays voisins, ont stocké du matériel et des fournitures de secours, et ont recensé et préparé les terrains où devaient être installés des camps. Ils se sont aussi efforcés d'établir des mesures de protection temporaire, en préconisant une politique de frontières ouvertes et en négociant avec les autorités pour veiller à ce que les personnes qui fuient le pays puissent trouver un refuge temporaire dans les pays voisins.

94. L'effondrement ultérieur des Talibans et la signature de l'accord de Bonn établissant l'Autorité intérimaire en décembre 2001 ont créé un climat d'optimisme, et suscité des offres internationales généreuses d'assistance pour remettre sur pied l'Afghanistan. Dans le cadre d'un vaste mécanisme interinstitutions, alors que le HCR se préparait à accueillir et à aider un nombre considérable de nouveaux arrivants dans les pays d'asile voisins, il a dû prendre des dispositions pour assurer un retour massif des personnes déplacées en Afghanistan et leur accorder une assistance. Au cours du premier trimestre de 2002, des grands mouvements de rapatriement ont commencé. En avril 2002, quelque 350 000 réfugiés auraient déjà regagné leur pays, en provenance principalement du Pakistan, alors qu'on s'attendait au retour de 1 250 000 réfugiés et personnes déplacées. Certes, ces événements sont encourageants, mais la poursuite de cette action pour en faire une solution durable exigera une assistance massive et constante pour le retour et la réadaptation de ces personnes − à la fois en Afghanistan et dans les anciens pays d'asile.

95. Les pays d'Asie centrale ont été aussi touchés par les événements survenus en Afghanistan. Au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan, des préparatifs avaient été faits en vue de faire face à un afflux d'Afghans à la suite des opérations militaires menées dans ce pays. Mais à la suite de l'évolution de la situation, une assistance logistique et des facilités de transit ont été accordées pour mener des opérations et mettre en place des bureaux en Afghanistan. La sous-délégtion du HCR à Termez (Ouzbékistan) est devenue un grand centre de distribution de produits et d'envoi de personnel dans la région de Mazari-Charif en Afghanistan, en particulier après la réouverture du pont de l'amitié. Du matériel et des produits ont été envoyés en Afghanistan en provenance de ces trois pays. Les préoccupations en matière de sécurité des gouvernements d'Asie centrale les ont incités à adopter certaines mesures limitant les mouvements de ressortissants étrangers sur leur territoire. Toutefois, aucun cas de refoulement de réfugiés n'a été signalé.

96. La tâche la plus difficile du HCR en Asie centrale consiste toujours à défendre la cause des réfugiés et à promouvoir l'adoption d'une législation efficace en matière d'asile. Au Kazakhstan, le projet de loi sur les réfugiés est encore à l'étude; au Tadjikistan, le nouveau projet de loi sur les réfugiés du Gouvernement suscite de graves préoccupations, de même que les restrictions du droit des réfugiés afghans à la liberté de circulation et de résidence. Les efforts déployés par le HCR pour établir des relations de travail étroites avec le personnel de contrepartie des gouvernements et accorder une assistance technique ont été récompensés en 2001 au Kirghizistan, où plusieurs centaines de réfugiés tadjiks ont obtenu la citoyenneté de ce pays.

97. Il n'y a eu aucun changement notable dans la situation des réfugiés en Afrique du Nord en 2001. Le HCR a continué d'accorder une protection et une assistance matérielle aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains et dans des camps principalement à ceux originaires des pays d'Afrique sub-saharienne. Il a continué d'accorder une protection et une assistance aux personnes les plus nécessiteuses des quelque 165 000 réfugiés (d'après les chiffres du Gouvernement) résidant dans les camps de Tindouf dans la région du Sahara occidental au sud-ouest de l'Algérie. Toutefois, en raison de la pénurie alimentaire actuelle, le HCR et le PAM ont lancé des appels d'assistance à la communauté internationale. La recherche de solutions durables pour ces réfugiés a été entravée par l'impasse politique au Sahara occidental. Les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour sortir de cette impasse sont restés vains en 2001, et pour renforcer les relations entre les réfugiés et leurs communautés d'origine, le HCR a proposé des mesures de renforcement de la confiance, notamment la visite des familles, ainsi que des services de téléphone et de courrier. Les mesures préparatoires concernant le rapatriement librement consenti en vue de permettre aux réfugiés du Sahara occidental de participer au référendum sur l'indépendance du territoire ou son intégration au Maroc sont au point mort.

98. Après les attentats terroristes du 11 septembre, il y a eu un ralentissement sensible du traitement des cas de réinstallation, et les réfugiés dont la réinstallation avait été admise sont restés plus longtemps dans leurs pays d'asile respectifs. Cette situation a accru leurs besoins d'assistance en attendant leur départ. Dans la région du Moyen-Orient, l'offensive internationale contre le terrorisme, conjuguée à la détérioration de la situation au sujet de la question palestinienne, a provoqué un regain de tension dans les pays considérés comme des terres d'accueil des groupes terroristes. En raison de la menace d'une reprise du conflit, le HCR a mis à jour des plans d'intervention rapide pour se préparer dans les meilleures conditions à faire face à une situation d'urgence.

III. Thèmes mondiaux

A. Introduction

99. En 2001 et au début de 2002, dans les domaines concernant la protection et les activités d'assistance et la gestion générale des ressources et de la présence du HCR dans le monde, une attention particulière a été accordée à certains grands thèmes mondiaux. Un grand nombre de ces thèmes offraient des possibilités de renforcer les partenariats internes et externes pour coordonner des réactions appropriées, avantageuses et rapides. L'exemple récent le plus notable a été le lancement d'une

réaction interinstitutions aux besoins de reconstruction en Afghanistan, où la prise en compte des questions environnementales et la mise au point de solutions durables pour assurer l'autonomie dans les communautés de retour des réfugiés auront une importance cruciale. Dans le monde, et sans doute plus particulièrement en Afrique, le besoin urgent de mieux sensibiliser les populations à l'égard du VIH/sida et de prendre des mesures tournées vers l'action dans le cadre de son rôle de protection et d'assistance revêt une très grande priorité pour le HCR. On trouvera dans les sections qui suivent une brève description des efforts déployés par le HCR pour préparer des réponses diversifiées à ces questions et à d'autres thèmes mondiaux.

B. Gestion de l'environnement

100. En 2001, à la suite d'une étude des moyens, des ressources et des résultats obtenus jusqu'à présent, le HCR a reformulé ses objectifs pour promouvoir une gestion écologiquement rationnelle des situations des réfugiés et des rapatriés. Des directives et des manuels sur l'application et le contrôle de pratiques rationnelles dans le domaine de l'agriculture, de la gestion des terres et des économies d'énergie ont été élaborés ou améliorés. Des ateliers de formation sur la gestion de l'environnement ont été organisés dans divers pays africains à l'intention du HCR et du personnel associé. Un CD-ROM d'information a été produit pour étendre les effets de cette formation et permettre de reproduire la même approche dans d'autres situations.

101. Des efforts ont aussi été déployés pour faire plus largement prendre conscience des questions environnementales aux communautés de réfugiés dans le cadre de programmes de vulgarisation, destinés principalement aux enfants, en collaboration avec le Programme de l'UNESCO pour l'éducation dans les situations d'urgence et la reconstruction. Des projets ont été mis en œuvre notamment en Afghanistan, au Rwanda, au Soudan et au Zimbabwe pour réduire la consommation de bois en utilisant d'autres sources de combustibles, et prévenir l'érosion des sols. L'introduction de systèmes de permaculture a eu des résultats positifs à la fois sur le plan de la remise en état de l'environnement et de la création d'activités génératrices de revenus par le biais de la vente de produits. Une autre initiative intéressante mise au point en 2001 a consisté à rechercher en Thaïlande des moyens de construire de grands réservoirs d'eau qui soient moins coûteux et plus écologiquement rationnels que les modèles utilisés actuellement par le HCR.

102. Des coentreprises avec des institutions telles que CARE International, la Fédération luthérienne mondiale, l'Union mondiale pour la nature et le Fonds mondial pour la nature ont aidé le HCR à rechercher des partenaires de développement potentiels pour exécuter les programmes qu'il a mis en route. Des missions d'évaluation et de surveillance dans le cadre de l'évaluation et de la surveillance de l'environnement dans les opérations en faveur des réfugiés ont été menées à Djibouti, dans la République démocratique du Congo, au Kenya, au Rwanda, au Soudan, en Thaïlande et en Ouganda. Également dans le cadre de ce projet, des bases de données pour la collecte et l'interprétation des informations et des systèmes de surveillance pratiques ont été mis en place en 2001 en Guinée et en Ouganda. De grands progrès ont été accomplis, mais on a estimé que l'environnement n'était pas encore suffisamment pris en considération dans la planification et l'exécution des programmes du HCR, ce qui a nécessité

l'élaboration d'une stratégie de prise en compte de l'environnement qui devrait être mise en oeuvre en 2002.

C. VIH/sida

103. Selon des estimations récentes d'ONUSIDA, plus de 36 millions de personnes sont aujourd'hui atteintes du VIH/sida dans le monde. Si aucun continent n'est épargné, la situation en Afrique est particulièrement catastrophique. Dans cette région, le nombre total de malades est estimé à 25,3 millions, c'est-à-dire que 70 % des adultes et 80 % des enfants atteints du VIH dans le monde vivent en Afrique, laquelle abrite 10 % seulement de la population mondiale. Depuis le début de l'épidémie, les trois quarts des plus de 20 millions de personnes décédées du sida dans le monde étaient d'origine africaine. La situation sur les autres continents est aussi alarmante. À l'heure actuelle, 20 % des personnes infectées dans le monde vivent en Asie et l'épidémie de sida se propage rapidement en Europe de l'Est. Il est largement reconnu que les conflits, l'instabilité, l'insécurité alimentaire, comme la pauvreté et le sous-développement offrent un terrain fertile à la propagation du VIH et du sida. Les millions de réfugiés et de personnes déplacées, dont l'insécurité physique, financière et sociale érode les mécanismes habituels de protection et de réaction, y sont particulièrement sensibles.

104. Les questions de VIH/sida occupaient un rang de priorité élevé à l'ordre du jour pour 2001 du HCR, qui a conçu pour 2002-2004 un projet de plan stratégique visant à renforcer soins et prévention du VIH/sida dans les situations de réfugiés partout dans le monde. La première réunion tenue en février 2001 par le tout nouveau Groupe consultatif sur le VIH/sida, qui réunissait des États et d'autres parties, s'est penché sur ce plan. Le Groupe consultatif aura essentiellement pour mission de sensibiliser l'opinion, promouvoir les partenariats et collaborations complémentaires, fournir un appui technique et financier sur la base d'un plan d'action pour la prévention du VIH et les soins aux réfugiés et rechercher un appui éventuel auprès des sources d'aide existantes, bilatérales et multilatérales. Une réunion de suivi prévue pour 2002 doit mettre la dernière main au projet de plan stratégique avant la réunion du Comité exécutif à l'automne.

105. Le HCR soutient depuis l'an 2000 déjà des projets sur le VIH/sida et la santé en matière de procréation au titre d'un projet de trois ans mené en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), intitulé « Renforcement des services de santé en matière de procréation dans les communautés en crise », financé par la Fondation Ted Turner pour les Nations Unies. En 2001, des projets, à l'adresse des jeunes en particulier, ont été menés dans 12 pays, en coopération avec un réseau d'ONG nationales et internationales partenaires.

D. Services communautaires

106. Suite à l'élaboration de sa nouvelle politique privilégiant l'optique d'un développement communautaire en 2001, le HCR a déployé du personnel pour évaluer les besoins, former le personnel local et lancer des activités spécifiques en faveur des enfants et des femmes en Thaïlande, en Ukraine, au Timor oriental, en République centrafricaine, en Sierra Leone, en Guinée, en Russie, au Pakistan et en République démocratique du Congo. Ces interventions, de caractère intersectoriel,

étaient censées repérer les besoins et problèmes divers des différents groupes de réfugiés au sein de la communauté. Les agents des services communautaires ont aussi participé à toutes les entreprises d'évaluation des besoins et de réaction aux situations d'urgence pratiquées en 2001.

107. En vertu d'accords de partenariat avec Save the Children-Norvège et Suède, de nouveaux personnels ont suivi une formation aux méthodes d'élaboration des programmes du HCR avant leur affectation sur le terrain de façon à gagner en efficacité une fois sur place. Une mission de suivi commune HCR/Save the Children a aussi travaillé en Afrique de l'Ouest en juin 2001 pour soutenir et guider les personnels déployés sur le terrain au cours de leur mission. Un cours de formation pilote, abordant à la fois développement communautaire, protection et sensibilisation à la parité hommes-femmes, s'est tenu à Chypre au début de 2001, ouvrant la voie au développement d'autres activités intersectorielles. La mise au point du matériel de formation et des conseils techniques à dispenser au personnel sur le terrain, aux partenaires d'exécution et aux animateurs des communautés de réfugiés s'est poursuivie.

E. Assistance humanitaire et développement

108. L'année passée, le HCR a redoublé d'efforts pour bien souligner le besoin pressant de solutions durables en faveur des réfugiés et des personnes déplacées dont la situation s'éternise. En 2001, les priorités ont consisté essentiellement, d'une part, à sensibiliser l'opinion aux effets démoralisants et pernicieux de l'oisiveté forcée et de la perte du droit à travailler et à gagner sa vie sur les personnes relevant du mandat du HCR, piégées dans des situations qui perdurent et, d'autre part, à trouver des moyens de parer au décalage entre assistance humanitaire et développement. C'est ce qui explique l'organisation d'un débat réunissant les partenaires intéressés des institutions des Nations Unies, des représentants de gouvernement et de groupes non gouvernementaux à l'occasion de la session du Comité exécutif en octobre, débat suivi de nouveaux échanges en décembre 2001 lors des Consultations ministérielles officieuses sur de nouvelles approches et de nouveaux partenariats en Afrique.

109. La recherche de solutions durables suppose l'instauration d'un environnement propice grâce à l'effort concerté des gouvernements, des institutions humanitaires et de développement, qui facilite l'interaction économique et sociale entre réfugiés ou rapatriés et populations locales. Alors seulement les réfugiés ou rapatriés pourront-ils devenir autosuffisants et contribuer activement au développement économique et social local. Au début de l'année, le HCR a tenté de faciliter la transition de l'assistance humanitaire au développement à long terme en forgeant des partenariats plus forts et plus prévisibles avec les institutions de développement. Le HCR a poursuivi la mise en place d'un réseau de soutien interinstitutions à la réinsertion en Afghanistan, en Sierra Leone, en Érythrée, au Burundi et à Sri Lanka et à l'intégration sur place en Arménie, en Serbie et en Géorgie. Le HCR a fait office de catalyseur dans l'initiative zambienne grâce à laquelle une approche commune au HCR, au Gouvernement zambien et aux donateurs a servi de tremplin pour le développement de l'une des provinces les plus pauvres de Zambie, au profit des populations locales et des réfugiés accueillis dans la région. Le soutien des activités communes de planification et de coordination a été assuré par les équipes de pays des Nations Unies en Sierra Leone, au Burundi, en Érythrée, au Pakistan et en

Afghanistan aux fins de la mise en place des systèmes d'information sur la gestion. En partenariat avec le Bureau international du Travail (BIT), le HCR a rédigé un projet de manuel de formation sur les microfinancements dans les communautés touchées par les conflits. Le BIT a fourni par ailleurs les conseils techniques nécessaires en matière de microfinancements pour les projets d'autosuffisance économique conçus à l'intention des réfugiés et des rapatriés en Inde, au Rwanda, en Ouganda, en Somalie et en République fédérative de Yougoslavie.

110. Résolu à renforcer davantage encore les partenariats existants avec les instituts de développement bilatéral, le HCR a procédé à un échange de personnel avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) à la fin de l'année, ce qui a permis d'accroître la compréhension et la coopération dans le cadre de projets menés dans les zones d'accueil de réfugiés en Tanzanie et en Zambie. La possibilité d'une collaboration en vue de la réinsertion des rapatriés a aussi été envisagée au Myanmar et en Afghanistan. Le partenariat avec la *Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ) a permis de mettre au point une approche intégrée de la réadaptation et de la reconstruction dans les régions de Sierra Leone qui accueillent des rapatriés dans le souci de « Réagir ». Cette approche est vitale dans les cas où il n'existe pas de communauté d'accueil et où les réfugiés, les personnes déplacées de l'intérieur (PDI) et les anciens combattants regagnent simultanément une région pour se mettre à reconstruire une communauté. La synergie entre les compétences de la GTZ en matière de développement et le rôle de protection du HCR ouvre des perspectives d'avenir aux intéressés.

111. Le projet « Imagine la coexistence », auquel ont participé le HCR, la Fletcher School of Law and Diplomacy et, dans un premier temps, le Programme de négociation de la Harvard Law School, s'est poursuivi, encourageant la réconciliation et la coexistence dans les communautés au lendemain de conflits. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité des personnes, créé par le Gouvernement japonais, a financé un projet encourageant l'entreprise d'activités génératrices de revenu et propices à la dotation en moyens en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda, ainsi qu'un élément de recherche parallèle.

F. Évaluation et analyse des politiques

112. Le HCR a continué à appliquer son plan d'action pour le développement et la délégation de la fonction d'évaluation pour permettre aux mécanismes de planification, de programmation et d'élaboration des politiques du HCR d'être effectivement tenus au courant de l'analyse et de l'évaluation systématiques des activités opérationnelles du HCR. De nouvelles méthodes ont été testées, y compris des évaluations conjointes avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, des évaluations « en temps réel » des opérations d'urgence et des évaluations faisant intervenir les personnes censées bénéficier du soutien et des services du HCR. Le personnel du HCR a suivi une formation aux objectifs et méthodes d'évaluation et des fonds ont été débloqués au profit des opérations sur le terrain qui souhaitaient entreprendre une évaluation de leurs programmes.

113. Plusieurs projets d'évaluation ont été entrepris en 2001, dont le plus important consistait en un examen indépendant de l'impact des activités du HCR sur la satisfaction des besoins de protection des enfants réfugiés. Mais le HCR a aussi passé en revue son travail sur les questions de déplacements internes en Angola et à

Sri Lanka, ses programmes de réinsertion au Libéria et en Asie du Sud-Est et la protection de la sécurité physique des réfugiés au Kenya et en République-Unie de Tanzanie. Des évaluations ont aussi été menées sur le rôle du HCR dans le renforcement des organisations non gouvernementales nationales, dans la façon d'aborder la question de l'apatridie et dans la conception d'une politique en faveur des personnes réfugiées en zones urbaines.

IV. Budget et financement des activités

114. En 2001, les activités du HCR ont subi de nouveau les sérieuses restrictions budgétaires déjà expérimentées ces dernières années. En octobre 2000, à sa cinquante et unième session, le Comité exécutif a approuvé un budget initial de 898,5 millions de dollars É.-U. Dans le courant de 2001, sept programmes supplémentaires ont été approuvés, notamment pour des opérations en Afghanistan, en Érythrée, en Sierra Leone et pour répondre à des besoins liés à la situation dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, soit une augmentation de quelque 117 millions de dollars É.-U. par rapport au budget initial pour 2001. Il n'en demeure pas moins que le revenu total pour l'année (voir tableau 2) était loin de répondre aux besoins. Aussi a-t-il fallu couper dans le budget et prendre des mesures pour gérer le déficit en cours d'année, au détriment de nombreuses opérations.

115. Dans les limites restrictives des ressources disponibles, les dépenses pour l'année se sont chiffrées à 801 millions de dollars É.-U. environ. On trouvera au tableau 1 une ventilation des dépenses par région et par type d'assistance. Il en ressort que les dépenses ont été les plus fortes en Afrique (307 millions de dollars environ), suivie de l'Europe du Sud-Est (112 millions de dollars) et de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Asie centrale et du Moyen-Orient (105 millions de dollars). Les soins et l'entretien dans l'attente de solutions durables au titre des types d'assistance représentent le poste de dépenses le plus élevé, soit environ 32 % du montant total des dépenses, là encore principalement en Afrique, contre 28 % pour les postes du rapatriement librement consenti, de l'installation sur place et de la réinstallation, les trois solutions durables.

116. C'est ce contexte de déficit financier qui a généré l'adoption des « Actions 1, 2 et 3 », visées dans les paragraphes d'introduction au présent rapport. Il a donc fallu procéder à un examen approfondi de toutes les opérations, sur la base d'une analyse minutieuse de ce qui pouvait être considéré comme « essentiel » ou non, les réductions de budget et de personnel se matérialisant au fur et à mesure que des bureaux fermaient dans telle ou telle région. Pour sa part, le Comité exécutif a aussi tenu une série de consultations sur les questions budgétaires au cours de l'année dans l'espoir de trouver des solutions.

117. Dans le cadre de tous ces efforts, déployés pour accroître ses revenus et s'assurer une plus grande stabilité financière, le HCR s'est encore employé à rechercher une contribution plus généreuse du budget ordinaire de l'ONU. Au fil des années, cette contribution s'est réduite comme une peau de chagrin pour ne plus représenter que le pourcentage minimal des besoins. Avec l'aide du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le HCR a obtenu l'engagement qu'elle serait revue légèrement à la hausse pour l'exercice biennal 2002-2003; cela dit, elle demeure bien en deçà du montant sur lequel le HCR est en droit de compter aux termes de son Statut.

118. C'est aussi en 2001 qu'a été lancée une nouvelle stratégie tendant à accroître les ressources provenant du secteur privé, et notamment des entreprises, grâce à un réseau d'associations du personnel et d'associations nationales à l'œuvre dans 15 pays. Plus de 20 millions de dollars É.-U. ont été collectés de la sorte au cours de l'année, les sommes les plus importantes provenant d'Italie, des États-Unis et du Japon, suivis de près par l'Espagne et l'Allemagne. Le Comité exécutif a prévu un débat sur la question « Comment élargir l'aide aux réfugiés? » à sa cinquante-deuxième session pour aider à sensibiliser l'opinion au partenariat qui pourrait s'établir entre le travail humanitaire, d'une part, et le monde de l'entreprise et la société civile, de l'autre. Mais pour obtenir des résultats durables, le HCR devrait consentir un effort sur le long terme, effort qui nécessite lui-même un investissement financier de sa part.

119. Le Comité exécutif a donné son accord à un budget de 828,6 millions de dollars É.-U. pour l'année en cours (2002). À cette somme sont venus s'ajouter six programmes supplémentaires de 203,6 millions de dollars, dont la plus grosse part au profit des rapatriés afghans (178,8 millions de dollars). Début avril 2002, les revenus atteignaient 399,8 millions de dollars (voir tableau 2). Le HCR compte qu'il sera une fois de plus impossible de financer entièrement le programme, malgré les efforts intenses déployés à tous les niveaux. En ma qualité de Haut-Commissaire, ce problème demeure donc en tête de mes préoccupations.

V. Inspections et responsabilité

120. Le Bureau de l'Inspecteur général est responsable des activités tant d'inspection que d'enquête au sein du HCR et peut se livrer à d'autres types d'investigations si besoin est.

121. En 2001, les opérations du HCR ont fait l'objet d'inspections dans 11 pays : Arménie, Azerbaïdjan, Botswana, Djibouti, Érythrée, Inde, Liban, Namibie, Afrique du Sud, Yémen et Zambie. En septembre 2001, le BIG a présidé à la conduite d'une enquête sur le décès de mort violente d'un fonctionnaire en République démocratique du Congo. Tout au long de l'année, il a continué à coopérer avec le Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies en facilitant la transmission des informations pertinentes de son ressort et l'accès aux fonctionnaires intéressés.

122. En sa qualité d'agent centralisateur pour les investigations au HCR, l'Inspecteur général doit également enquêter sur les allégations ou soupçons de fautes commises par des fonctionnaires du HCR, qu'il s'agisse de malversations, de détournements de ressources ou d'abus de facilités, d'abus de pouvoir et de harcèlement, de maltraitance sur la personne de réfugiés ou de toute autre faute mettant en jeu des fonctionnaires ou des fonds du HCR. Selon leur nature, ces investigations sont menées par des fonctionnaires du HCR, la Section de vérification des comptes du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), la Section des investigations du BSCI ou d'autres instances.

123. Dans le courant de 2001, le HCR a reçu 31 plaintes pour des fautes présumées et effectué neuf enquêtes préliminaires portant sur 16 fonctionnaires soupçonnés de harcèlement, de fraude, de corruption en matière de réinstallation, et de détournement de ressources et de facilités du HCR. Le BIG a recommandé l'adoption de mesures disciplinaires contre 12 fonctionnaires : huit personnes ont été effectivement sanctionnées, la décision étant en attente dans les quatre autres

cas. Quatre fonctionnaires ont été blanchis des allégations portées contre eux. Deux enquêtes préliminaires entamées en 2001 étaient en cours. L'une d'elles a été renvoyée devant la Section des investigations du BSCI; elle est menée de concert avec le BIG. L'enquête préliminaire sur une affaire de corruption dans le cadre des activités de réinstallation à Nairobi, renvoyée au BSCI en 2000 s'est achevée en 2001 et un rapport a été présenté à l'Assemblée générale. Début 2002, suite à des allégations d'exploitation et de violence sexuelles dont des enfants réfugiés auraient été victimes en Afrique de l'Ouest, le HCR a demandé au BSCI d'ouvrir une enquête en collaboration avec le BIG. Une équipe d'enquêteurs a été dépêchée dans un pays de la région en mars 2002 pour une première appréciation de ces allégations, une enquête en bonne et due forme étant prévue ensuite dans les trois pays concernés, à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

VI. Partenariat/Coordination

A. Introduction

124. En 2001, le HCR a de nouveau insisté sur l'importance qu'il y avait à examiner et renforcer les partenariats actuels pour accroître le niveau et la qualité des ressources qui atteignent les réfugiés et les rapatriés. Un Groupe de travail sur les partenariats, créé en septembre 2001, s'est scindé en deux sous-groupes, dont l'un est chargé des partenariats avec les institutions des Nations Unies et les organisations internationales et l'autre de ceux conclus avec des organisations non gouvernementales (voir ci-dessous). Les sous-groupes de travail se sont penchés sur l'état des partenariats existants, essayant de repérer les faiblesses et les moyens d'y remédier et examinant les problèmes communs aux uns et aux autres et d'autres types de collaboration potentielle pour renforcer et élargir les partenariats du HCR. En 2002, le Groupe de travail s'attachera à regrouper les conclusions tirées de ces échanges et à lancer un plan d'action concret portant sur des secteurs de partenariat stratégiques.

125. L'OIM et le HCR ont collaboré étroitement en 2001, dans le cadre des Consultations mondiales sur la protection internationale au titre du point « Protection des réfugiés et contrôle des migrations ». Les deux organisations ont ensuite constitué un groupe d'action sur l'asile et la migration. À sa première réunion en novembre 2001, le Groupe d'action a défini son mandat, recommandant de bien saisir l'interconnexion entre migration et asile, d'étudier les questions de politique générale et les moyens de coopérer dans ces domaines à la disposition de l'OIM et du HCR. La rédaction d'un document commun OIM-HCR consacré au besoin impérieux d'interaction et de coopération en matière d'asile et de migration, que l'OIM doit publier à l'automne 2002 à l'occasion de la nouvelle édition de « The World Migration Report », en est l'un des premiers exemples.

126. Entre autres événements marquants, on peut citer la Réunion annuelle de haut niveau tenue en juin 2001 avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), axée essentiellement sur les questions liées aux mandats et activités propres au HCR et au CICR, la sécurité des réfugiés et du personnel et la séparation des éléments armés. Dans le sillage du processus de Brookings et sous la direction du Gouvernement danois et du HCR, une équipe a été mise sur pied et dépêchée au Rwanda en février 2001. Cette mission s'est soldée par la création d'un groupe de

travail local présidé par le Gouvernement rwandais, auquel le HCR et le PNUD ont participé. Le Groupe de travail a rédigé un rapport sur la question foncière et l'habitat qui a été distribué et débattu lors d'un atelier national auquel ont assisté 150 représentants de gouvernements, de donateurs, de l'ONU et d'ONG.

127. La mise à jour des mémorandums d'accord passés avec des partenaires de premier plan a progressé, dont celle du mémorandum de 1997 conclu avec le Programme alimentaire mondial (PAM), qui devrait être signée début 2002. Cette mise à jour renforcera la coopération et précisera les rôles opérationnels de chaque institution. Le mémorandum de 1969 conclu avec l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) a été modifié en 2001 par la mise à jour du cadre de la coopération entre les deux organisations dans le domaine de la protection et de l'assistance matérielle aux réfugiés, PDI et autres personnes relevant du mandat du HCR, de la promotion du droit relatif aux réfugiés, de la préparation aux situations d'urgence et de la sensibilisation de l'opinion aux droits des réfugiés. En novembre 2001, le HCR a signé un mémorandum d'accord avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour assurer la protection des réfugiés, la promotion du droit relatif aux réfugiés, le rétablissement suite à un conflit, le rapatriement librement consenti organisé et spontané, les activités de réadaptation et de réinsertion, l'installation sur place et la réinstallation dans les pays membres de la CEDEAO.

B. Coordination avec d'autres éléments du système des Nations Unies

128. La coordination au sein du système des Nations Unies s'est poursuivie activement, le HCR participant au Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS – anciennement Comité administratif de coordination ou CAC) et à ses deux organes subsidiaires, le Comité de haut niveau chargé des programmes et celui chargé des questions de gestion. Il a aussi participé aux sessions plénières du Comité permanent interinstitutions et aux travaux de son groupe de travail et a tiré particulièrement profit des débats sur les questions suivantes : examen du Groupe des ressources militaires et de la protection civile, projet de directives à l'intention des moyens de défense militaire et civile dans les situations d'urgence complexes, Équipe des Nations Unies chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe (UNDAC), examen et renforcement de la procédure d'appel global, directives d'application obligatoire pour l'emploi des moyens de défense militaire à l'intention des convois humanitaires, élaboration de directives pour la collaboration en matière de sécurité sur le terrain entre l'ONU et les autres acteurs intéressés et planification interinstitutions des interventions d'urgence.

129. En 2001, le HCR a participé au système des coordonnateurs résidents et à l'équipe de pays des Nations Unies au niveau local, y compris au processus de bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'ordre du jour de la retraite des coordonnateurs résidents/humanitaires, fin novembre 2001, prévoyait des débats sur les personnes déplacées de l'intérieur, la procédure d'appel global, les questions de sécurité au sein du système, le décalage entre secours et développement, ainsi que les catastrophes naturelles et la transformation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Un haut fonctionnaire du HCR a été détaché auprès du groupe des déplacements internes créé au sein du Bureau de la coordination des affaires

humanitaires fin 2001 et le HCR est resté engagé dans le réseau des PDI à titre consultatif.

130. Au lendemain des attaques du 11 septembre, le HCR a contribué aux travaux du Comité contre le terrorisme créé par le Conseil de sécurité par un document intitulé « Ten refugee protection concerns in the aftermath of September 11 » (10 questions posées par la protection des réfugiés au lendemain du 11 septembre). Peu après, le HCR a présenté son point de vue sur la façon d'aborder les problèmes de sécurité sans nuire pour autant à la protection des réfugiés. Il a aussi participé à un haut niveau aux réunions du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, institué en septembre 2001 par le Secrétaire général pour en faire le centre de coordination sur le terrorisme à l'échelle du système des Nations Unies. Le HCR a joué un rôle actif au Comité exécutif nouvellement créé pour les affaires humanitaires, chargé pendant les premiers mois de la crise afghane, de mettre au point, pour l'ONU, une stratégie intégrée d'intervention humanitaire, de relèvement et de développement suite à un conflit. Il a aussi assisté aux réunions du groupe de travail sur l'Afghanistan du Groupe des Nations Unies pour le développement, en raison des liens étroits qui unissent le relèvement suite à un conflit à la recherche de solutions durables. Cette coopération interinstitutions très intense, dans le contexte de la crise afghane, a été l'occasion d'inscrire les problèmes humanitaires, de réfugiés et de PDI à l'ordre du jour, en mettant mieux en lumière la vocation humanitaire du HCR et en y sensibilisant les organes militaires et politiques responsables des négociations et des interventions les plus délicates.

C. Relations avec les organisations non gouvernementales

131. En 2001, le HCR a conclu des accords de projet avec 573 ONG (426 nationales et 147 internationales) pour l'exécution d'activités opérationnelles en faveur de réfugiés et d'autres groupes de population relevant du mandat du HCR. Ces partenariats d'exécution ont mobilisé 193 millions de dollars É.-U., représentant 21 % du budget total du HCR. Comme on l'a vu plus haut, le Groupe de travail du HCR sur les partenariats s'est scindé en deux sous-groupes, dont l'un a examiné les informations disponibles et s'est penché sur divers aspects du partenariat du point de vue à la fois des ONG et du HCR, y compris sur les tendances du financement passé d'ONG par le HCR. Fin 2001, ce sous-groupe a formulé un certain nombre de recommandations au Groupe de travail, dont les principales mettaient l'accent sur la nécessité de privilégier les ONG nationales, d'améliorer les directives pour la diffusion jusqu'à la base, sur le terrain, de l'accord-cadre sur l'appui opérationnel, tant dans sa lettre que dans son esprit, de nouer des alliances stratégiques avec les ONG et de restructurer le processus de Partenariat en action (PARinAc).

132. Tout au long de l'année, les ONG ont joué un rôle actif dans les Consultations mondiales sur la protection internationale, en participant à des tables rondes réunies pour examiner les tendances du droit relatif aux réfugiés, afin de tenir au courant les instances qui dessinent la politique à suivre à l'égard des réfugiés. Avant la cinquante-deuxième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire en novembre 2001, plus de 200 représentants de 168 ONG ont assisté à une réunion préalable de trois jours. Toutes sortes de rencontres, qu'il s'agisse de débats, de groupes de travail régionaux ou thématiques, ou encore de séances plénières, ont offert l'occasion d'examiner un certain nombre de questions opérationnelles préoccupantes pour les institutions participantes, telles que le HCR

et sa collaboration avec les ONG, le rôle des ONG dans la protection des réfugiés, les migrations, le trafic illicite d'êtres humains et l'asile, et les personnes déplacées dans leur propre pays. Les conclusions de ces réunions ont été reprises dans la déclaration commune des ONG à la session du Comité exécutif, prononcée par le Conseil international des agences bénévoles au nom de la communauté des ONG.

Tableau 1
Dépenses du HCR en 2001 par bureau régional, pays et type d'assistance
(Toutes sources de fonds confondues – en milliers de dollars des États-Unis)

	Type d'assistance					*Appui*		
Bureau régional/pays	*Assistance d'urgence*	*Soins et entretien*	*Rapatriement librement consenti*	*Installation sur place*	*Réinstallation*	*Appui au programme*	*Gestion et administration*	**Total**
1. Afrique centrale et Afrique de l'Ouest								
Bureau régional (Abidjan)	-	-	-	-	-	4 052,9	-	**4 052,9**
Bénin	-	-	-	408,6	-	286,9	-	**695,5**
Burkina Faso	-	108,8	-	45,1	-	167,6	-	**321,5**
Cameroun	-	68,2	214,8	379,9	-	277,9	-	**940,8**
République centrafricaine	-	132,4	58,0	1 821,3	-	788,8		**2 800,5**
Tchad	-	162,9	789,1	247,0	-	483,5	-	**1 682,5**
Côte d'Ivoire	-	136,5	65,0	4 233,5	-	760,3	-	**5 195,3**
Gabon	-	2 122,1	53,2	55,0	-	492,0	-	**2 722,3**
Gambie	-	265,2	-	66,2	-	223,3	-	**554,7**
Ghana	-	412,9	-	44,4	-	459,0	-	**916,3**
Guinée	-	29 725,9	2 693,4	258,6	-	2 937,3	-	**35 615,2**
Libéria	-	4 736,9		-	-	2 035,2	-	**6 772,1**
Mali	-	179,3	-	-	-	115,9	-	**295,2**
Niger	-	70,0	-	163,0	-	91,6	-	**324,6**
Nigéria	-	345,4	-	34,1	-	487,0	-	**866,5**
Sénégal	-	239,1	-	365,3	-	714,4	-	**1 318,8**
Sierra Leone	-	-	16 771,9	120,0	-	2 325,2	-	**19 217,1**
Togo	-	129,9	-	27,1	-	70,5	-	**227,5**
Projets régionaux	-	-	110,0	549,8	20,0		-	**679,8**
Sous-total (1)	**-**	**38 835,5**	**20 755,4**	**8 818,9**	**20,0**	**16 769,3**	**-**	**85 199,1**
2. Afrique de l'Est , Corne de l'Afrique et région des Grands Lacs								
Bureau régional (Nairobi, Addis Abeba)		217,6	-	-	-	5 042,2	-	**5 259,8**
Burundi	-	462,9	5 726,1	-	-	1 212,5	-	**7 401,5**
Congo	-	4 199,9	140,0	537,4	-	1 659,4	-	**6 536,7**
République démocratique du Congo	1 275,4	12 108,8	2 370,1	4 162,7	-	4 160,2	-	**24 077,2**
Djibouti	-	1 361,8	131,0	-	-	950,2	-	**2 443,0**
Érythrée	-	1 189,9	15 394,4	-	-	1 916,5	-	**18 500,8**
Éthiopie	-	6 948,3	6 206,5	4 443,6	100,0	2 473,7	-	**20 172,1**
Kenya	-	16 062,2	306,6	-	260,0	4 307,4	-	**20 936,2**
Rwanda	-	5 607,9	683,4	92,5	-	2 226,4	-	**8 610,2**
Somalie	-	-	8 097,6	41,8	-	-	-	**8 139,4**
Soudan	-	6 259,7	3 551,4	222,5	16,5	1 978,7	-	**12 028,8**

Bureau régional/pays	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	*Soins et entretien*	*Rapatriement librement consenti*	*Installation sur place*	*Réinstallation*	*Appui au programme*	*Gestion et administration*	
Ouganda	-	3 242,9	-	8 967,4	-	2 194,1	-	**14 404,4**
République-Unie de Tanzanie	-	26 441,9	120,9	102,3	-	2 208,0	-	**28 873,1**
Projets régionaux	-	7 876,1	15,1	596,0	15,0	-	-	**8 502,2**
Sous-total (2)	**1 275,4**	**91 979,9**	**42 743,1**	**19 166,2**	**391,5**	**30 329,3**	**-**	**185 885,4**
3. Afrique australe								
Bureau régional (Prétoria)				154,7		1 478,1		**1 632,8**
Angola	5 176,4	-	2,4	1 547,4	-	1 658,1	-	**8 384,3**
Botswana	-	1 530,0	-	-	-	322,2	-	**1 852,2**
Malawi	25,0	923,7	-	-	-	265,7	-	**1 214,4**
Mozambique	25,0	-	-	884,4	-	287,6	-	**1 197,0**
Namibie	-	2 162,5	-	-	-	711,2	-	**2 873,7**
Afrique du Sud	-	-	35,5	1 626,7	52,8	1 266,2	-	**2 981,2**
Swaziland	-	133,5	-	-	-	163,9	-	**297,4**
Zambie	-	3 829,5	-	7 720,1	-	1 925,7	-	**13 475,3**
Zimbabwe	-	-	-	969,4	-	332,5	-	**1 301,9**
Projets régionaux	-	-	-	294,0	-	-	-	**294,0**
Sous-total (3)	**5 226,4**	**8 579,2**	**37,9**	**13 196,7**	**52,8**	**8 411,2**	**-**	**35 504,2**
Total Afrique (1-3)	**6 501,8**	**139 394,6**	**63 536,4**	**41 181,8**	**464,3**	**55 509,8**	**-**	**306 588,7**
4. Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient								
Afghanistan	4 509,7	-	5 714,6	86,0	-	2 696,9	-	**13 007,2**
Algérie	-	3 155,9	-	-	-	837,2		**3 993,1**
Égypte	-	1 415,6	-	56,7	131,3	1 005,0	-	**2 608,6**
Iran (République islamique d')	1 036,2	1 074,6	880,0	9 456,3	-	1 903,9	-	**14 351,0**
Iraq	-	1 587,1	-	-	69,0	1 480,4	-	**3 136,5**
Israël	-	-	-	-	-	9,2	-	**9,2**
Jordanie	-	939,6	-	-	-	314,8	-	**1 254,4**
Kazakhstan	-	523,9	133,1	-	-	346,5		**1 003,5**
Koweït	-	180,8	-	-	4,9	297,0		**482,7**
Kirghizistan	-	482,0	-	176,4	-	497,4	-	**1 155,8**
Liban	-	1 428,1	-	-	90,2	542,7	-	**2 061,0**
Jamahiriya arabe libyenne	-	725,2	-	-	-	359,3	-	**1 084,5**
Mauritanie	-	39,7	-	-	-	208,5	-	**248,2**
Maroc	-	133,9	-	-	-	236,2	-	**370,1**
Pakistan	12 071,7	12 253,8	560,8	-	-	2 669,1	-	**27 555,4**
Arabie saoudite	-	621,8	-	-	1,0	914,9	-	**1 537,7**

	Type d'assistance					*Appui*		
Bureau régional/pays	*Assistance d'urgence*	*Soins et entretien*	*Rapatriement librement consenti*	*Installation sur place*	*Réinstallation*	*Appui au programme*	*Gestion et administration*	**Total**
République arabe syrienne	-	1 116,2	-	-	41,6	660,6	-	**1 818,4**
Tadjikistan	562,1	263,0	549,9	-	-	918,7	-	**2 293,7**
Tunisie	-	128,0	-	-	-	205,2	-	**333,2**
Turkménistan	133,9	370,1	-	157,2	-	414,0	-	**1 075,2**
Émirats arabes unis	-	87,0	-	-	-	-	-	**87,0**
Ouzbékistan	303,2	292,7	-	-	-	6 00,0	-	**1 195,9**
Territoire du Sahara occidental	-	-	-	-	-	305,0	-	**305,0**
Yémen	-	2 633,6	201,2	-	-	538,1	-	**3 372,9**
Projets régionaux	20 858,3	-	-	297,7	-	-	-	**21 156,0**
Sous-total (4)	**39 475,1**	**29 452,6**	**8 039,6**	**10 230,3**	**338,0**	**17 960,6**	**-**	**105 496,2**
5. Asie et Pacifique								
Australie et Nouvelle-Zélande	-	488,9	-	-	-	565,2	-	**1 054,1**
Bangladesh	-	76,2	1 790,4	-	-	642,1	-	**2 508,7**
Cambodge	-	230,0	34,5	-	-	608,5	-	**873,0**
Chine	-	1 615,5	-	194,6	-	603,3	-	**2 413,4**
Timor oriental	-	-	5 924,8	-	-	3 770,7	-	**9 695,5**
Inde	25,0	1 612,3	42,1	-	-	851,4	-	**2 530,8**
Indonésie	446,8	4 439,2	-	-	-	2 101,8	-	**6 987,8**
Japon	247,9	-	-	645,4	-	1 923,7	-	**2 817,0**
Corée (République de)	-	-	-	-	-	93,5	-	**93,5**
République démocratique populaire lao	-	-	-	296,0	-	212,4	-	**508,4**
Malaisie	-	384,9	-	-	-	306,9	-	**691,8**
Myanmar	-	-	4 126,6	-	-	882,8	-	**5 009,4**
Népal	-	4 435,5	152,1	223,3	-	584,9	-	**5 395,8**
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	-	452,9	-	-	-	**452,9**
Philippines	-	150,4	-	129,4	-	248,3	-	**528,1**
Singapour	-	46,4	-	-	-	-	-	**46,4**
Sri Lanka	-	25,8	5 126,1	-	-	815,4	-	**5 967,3**
Thaïlande	-	506,9	2 895,2	-	-	1 035,3	-	**4 437,4**
Viet Nam	-	-	-	11,0	-	106,5	-	**117,5**
Projets régionaux	25,0	64,0	15,0	30,0	-	-	-	**134,0**
Sous-total (5)	**744,7**	**14 076,0**	**20 106,8**	**1 982,6**	**-**	**15 352,7**	**-**	**52 262,8**

Bureau régional/pays	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	*Soins et entretien*	*Rapatriement librement consenti*	*Installation sur place*	*Réinstallation*	*Appui au programme*	*Gestion et administration*	
6. Europe								
Arménie	-	65,1	-	2 363,7	-	479,4	-	**2 908,2**
Autriche	-	-	-	7 77,0	-	542,8	-	**1 319,8**
Azerbaïdjan	-	732,6	-	2 512,4	-	752,3	-	**3 997,3**
États baltes	-	249,6	-	-	-	-	-	**249,6**
Bélarus	-	498,8	-	-	-	281,2	-	**780,0**
Belgique	-	-	-	449,0	-	1 707,0	-	**2 156,0**
Bulgarie	-	-	-	700,4	-	293,5	-	**993,9**
Chypre	-	-	-	188,2	-	273,5	-	**461,7**
République tchèque	-	-	-	426,1	-	353,8	-	**779,9**
France	-	-	-	929,3	-	870,8	-	**1 800,1**
Géorgie	1 404,1	3 236,4	-	-	-	1 023,5	-	**5 664,0**
Allemagne	-	-	-	909,1	-	785,1	-	**1 694,2**
Grèce	-	-	-	652,0	-	533,6	-	**1 185,6**
Hongrie	-	-	-	854,3	-	546,2	-	**1 400,5**
Irlande	-	-	-	39,9	-	198,3	-	**238,2**
Italie	-	-	-	537,5	-	821,2	-	**1 358,7**
Lettonie	-	30,1	-	-	-	238,8	-	**268,9**
Malte	-	175,6	-	-	-	-	-	**175,6**
République de Moldova	-	779,7	-	-	-	301,4	-	**1 081,1**
Pays-Bas	-	-	-	-	-	165,5	-	**165,5**
Pologne	-	-	-	407,6	-	381,7	-	**789,3**
Portugal	-	-	-	85,6	-	-	-	**85,6**
Roumanie	-	-	-	765,1	-	335,7	-	**1 100,8**
Fédération de Russie	4 690,3	5 122,3	-	3 051,1	-	2 339,3	-	**15 203,0**
Slovaquie	-	-	-	192,1	-	337,5	-	**529,6**
Slovénie	-	-	-	481,7	-	240,6	-	**722,3**
Espagne	-	-	-	231,6	-	592,5	-	**824,1**
Suède	-	-	-	303,3	-	731,4	-	**1 034,7**
Suisse	-	-	-	328,0	-	191,8	-	**519,8**
Turquie	-	2 958,2	-	-	-	1 921,9	-	**4 880,1**
Ukraine	-	-	-	2 558,1	-	641,8	-	**3 199,9**
Royaume-Uni	-	-	-	332,0	-	836,0	-	**1 168,0**
Projets régionaux	-		-	960,7	-	-		**960,7**
Sous-total (6)	**6 094,4**	**13 848,4**	**-**	**21 035,8**	**-**	**18 718,1**	**-**	**59 696,7**

	Type d'assistance					*Appui*		
Bureau régional/pays	*Assistance d'urgence*	*Soins et entretien*	*Rapatriement librement consenti*	*Installation sur place*	*Réinstallation*	*Appui au programme*	*Gestion et administration*	**Total**
7. Europe du Sud-Est								
Albanie	226,0	1 945,8	-	-	-	948,7	-	**3 120,5**
Bosnie-Herzégovine	-	6 188,6	15 270,2	-	-	4 097,1	-	**25 555,9**
Croatie	-	-	9 737,3	-	-	1 363,3	-	**11 100,6**
Macédoine (Ex-Rép. yougoslave de)	3 872,4	4 427,7	-	-	-	1 401,0	-	**9 701,1**
Yougoslavie	6 275,1	44 120,2	1 536,3	6 248,6	399,5	3 584,2	-	**62 163,9**
Projets régionaux	427,3	-	27,6	-	-	-	-	**454,9**
Sous-total (7)	**10 800,8**	**56 682,3**	**26 571,4**	**6 248,6**	**399,5**	**11 394,3**	**-**	**112 096,9**
Total Europe (6-7)	**16 895,2**	**70 530,7**	**26 571,4**	**27 284,4**	**399,5**	**30 112,4**	**-**	**171 793,6**
8. Amériques								
Bureau de liaison à New York	-	-	-	-	-	1 531,3	-	**1 531,3**
Argentine	-	-	-	74,8	-	1 011,7	-	**1 086,5**
Canada	-	-	-	587,1	-	495,6	-	**1 082,7**
Colombie	-	-	-	3 015,5	-	790,6	-	**3 806,1**
Costa Rica	-	-	-	502,1	-	441,7	-	**943,8**
Cuba	25,0	389,2	142,5	-	-	-	-	**556,7**
Équateur	-	-	-	652,1	-	386,7	-	**1 038,8**
Mexique	-	-	-	3 527,2	-	1 265,1	-	**4 792,3**
Panama	-	-	-	299,9	-	-	-	**299,9**
États-Unis d'Amérique	-	-	-	1 582,8	-	1 269,1	-	**2 851,9**
Venezuela	-	133,6	-	-	-	1 462,9	-	**1 596,5**
Nord de l'Amérique latine	30,0	-	7,8	707,7	-	-	-	**745,5**
Caraïbes	-	-	-	135,5	-	-		**135,5**
Sud de l'Amérique latine	-	-	-	1 790,0	-	-	-	**1 790,0**
Ouest de l'Amérique latine	-	-	-	315,3	-	-		**315,3**
Sous-total (8)	**55,0**	**522,8**	**150,3**	**13 190,0**	**-**	**8 654,7**	**-**	**22 572,8**
9. Opérations mondiales	**1 806,0**	**2 947,5**	**50,0**	**11 281,2**	**3 394,0**	**27 892,8**		**47 371,5**
Sous-total (1-9)	**65 477,8**	**256 924,2**	**118 454,5**	**105 150,3**	**4 595,8**	**155 483,0**	**-**	**706 085,6**
10. Siège								
Appui au programme						32 542,5		**32 542,5**
Gestion et administration							34 766,3	**34 766,3**
Sous-total (10)						**32 542,5**	**34 766,3**	**67 308,8**
Total (1-10)	**65 477,8**	**256 924,2**	**118 454,5**	**105 150,3**	**4 595,8**	**188 025,5**	**34 766,3**	**773 394,4**

Bureau régional/pays	*Type d'assistance*					*Appui*		**Total**
	Assistance d'urgence	*Soins et entretien*	*Rapatriement librement consenti*	*Installation sur place*	*Réinstallation*	*Appui au programme*	*Gestion et administration*	
11. Budget ordinaire de l'ONU							**20 423,1**	**20 423,1**
12. Administrateurs auxiliaires							**7 142,0**	**7 142,0**
Total HCR (1-12)	**65 477,8**	**256 924,2**	**118 454,5**	**105 150,3**	**4 595,8**	**188 025,5**	**62 331,4**	**800 959,5**
Dont								
Budget-programme annuel	12 250,1	256 924,2	83 344,1	103 873,7	4 595,8	181 864,9	34 766,3	**677 619,1**
Budget-programme supplémentaire	53 227,7	-	35 110,4	1 276,6	-	6 160,6	-	**95 775,3**

Tableau 2
Contributions aux programmes d'assistance du HCR 2001-2002 au 31 mars 2002
(En dollars des États-Unis)

2001					*2002**			
Programmes annuels	*Programmes d'administrateurs auxiliaires*	*Programmes supplémentaires*	*Total 2001*	*Donateurs*	*Programmes annuels*	*Programmes d'administrateurs auxiliaires*	*Programmes supplémentaires*	*Total 2002*
				A. Gouvernements				
50 000			50 000	Algérie	50 000			50 000
9 854 960		2 080 799	11 935 759	Australie	7 295 919		102 564	7 398 483
728 439			728 439	Autriche	249 493			249 493
6 413 224	364 366	341 451	7 119 041	Belgique	2 667 680			2 667 680
5 000			5 000	Bermudes	5 000			5 000
				Brunéi Darussalam			163 310	163 310
13 765 108		3 375 445	17 140 553	Canada	3 009 598		186 335	3 195 933
10 000		20 000	30 000	Chili				-
250 000		62 700	312 700	Chine				-
25 000			25 000	Colombie				-
15 123			15 123	Costa Rica	2 495			2 495
10 000			10 000	Chypre	10 000			10 000
17 530		107 325	124 855	République tchèque				-
31 986 015	1 000 465	4 342 970	37 329 450	Danemark		180 069		180 069
35 461			35 461	Estonie		16 878		16 878
10 562 376	226 664	1 058 247	11 847 287	Finlande		224 858		224 858
7 811 642	741 998		8 553 640	France	3 639 691	86 295		3 725 986
15 667 090	168 251	13 398 527	29 233 868	Allemagne	9 490 912		896 337	10 387 249
5 000			5 000	Ghana				-
300 000		521 550	821 550	Grèce				-
20 000			20 000	Saint-Siège			25 000	25 000
35 000			35 000	Hongrie	40 000			40 000
126 872			126 872	Islande				-
8 637			8 637	Inde	8 342			8 342
		20 000	20 000	Indonésie				-

2001					*2002**			
Programmes annuels	*Programmes d'administrateurs auxiliaires*	*Programmes supplémentaires*	*Total 2001*	*Donateurs*	*Programmes annuels*	*Programmes d'administrateurs auxiliaires*	*Programmes supplémentaires*	*Total 2002*
3 888 714		956 520	4 845 234	Irlande	5 875 819			5 875 819
50 000			50 000	Israël				-
16 239 793	1 498 120	7 683 162	25 421 075	Italie	11 856 087	275 557		12 131 644
75 450 506	1 012 402	14 401 415	90 864 323	Japon	6 800 000	530 770	9 994 411	17 325 181
		246 445	246 445	Koweït			450 000	450 000
		18 022	18 022	Lettonie				-
30 488		62 112	92 600	Liechtenstein	29 762			29 762
		12 500	12 500	Lituanie				-
1 380 725		387 365	1 768 090	Luxembourg	1 527 513			1 527 513
20 000		66 255	86 255	Malaisie				-
103 446			103 446	Mexique				-
10 000		91 827	101 827	Monaco	13 000			13 000
50 000		117 608	167 608	Maroc				-
47 368 585	996 045	9 547 632	57 912 262	Pays-Bas	38 698 735	821 250		39 519 985
960 150			960 150	Nouvelle-Zélande	754 200			754 200
40 851	98 893		139 744	Nigéria				-
30 226 672	400 593	7 426 108	38 053 373	Norvège	18 763 797	177 397		18 941 194
3 220			3 220	Philippines	1 059			1 059
354 148	45 852		400 000	Portugal				-
1 100 930	92 557	516 146	1 709 633	République de Corée				-
200 306			200 306	Arabie saoudite				-
10 000		35 000	45 000	Singapour				-
20 000		131 658	151 658	République slovaque				-
100 186		300 000	400 186	Afrique du Sud				-
2 429 438	201 694	481 667	3 112 799	Espagne	1 926 340	166 507		2 092 847
8 539			8 539	Sri Lanka				-
32 864 569	376 538	8 343 435	41 584 542	Suède	34 171 328	79 977	2 815 581	37 066 886

2001					2002*			
Programmes annuels	*Programmes d'administrateurs auxiliaires*	*Programmes supplémentaires*	*Total 2001*	*Donateurs*	*Programmes annuels*	*Programmes d'administrateurs auxiliaires*	*Programmes supplémentaires*	*Total 2002*
11 593 146	196 817	1 824 690	13 614 653	Suisse	13 010 829	130 442	2 019 524	15 160 795
				Thaïlande	15 000			15 000
8 253			8 253	Tunisie				-
150 000			150 000	Turquie	150 000			150 000
1 000			1 000	Ouganda				-
54 000			54 000	Émirats arabes unis	54 000			54 000
26 078 775	86 322	9 976 565	36 141 662	Royaume-Uni	18 571 429			18 571 429
210 990 368	1 700 000	32 017 334	244 707 702	États-Unis d'Amérique	125 156 332		11 430 000	136 586 332
		1 000 000	1 000 000	Venezuela				-
2 160			2 160	Yémen				-
559 491 445	**9 207 577**	**120 972 480**	**689 671 502**	**TOTAL**	**303 861 238**	**2 673 122**	**28 083 062**	**334 617 422**
				B. Commission européenne				
60 241 826		5 457 636	65 699 462	Commission européenne	13 364 513		880 282	14 244 795
60 241 826		**5 457 636**	**65 699 462**	**TOTAL**	**13 364 513**	**-**	**880 282**	**14 244 795**
				C. Organisations intergouvernementales				
275 482			275 482	Banque de développement du Conseil de l'Europe				-
200 000			200 000	Fonds de l'OPEP				-
				Organisation de l'unité africaine	100 000			100 000
475 482	**-**	**-**	**475 482**	**TOTAL**	**100 000**	**-**	**-**	**100 000**
				Fonds de l'OPEP	200 000			200 000
				D. Système des Nations Unies				
33 781			33 781	FNUAP				-

2001					*2002**			
Programmes annuels	*Programmes d'administrateurs auxiliaires*	*Programmes supplémentaires*	*Total 2001*	*Donateurs*	*Programmes annuels*	*Programmes d'administrateurs auxiliaires*	*Programmes supplémentaires*	*Total 2002*
1 250 000			1 250 000	Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine				-
1 700 000			1 700 000	Banque internationale pour la reconstruction et le développement				
2 983 781	**-**	**-**	**2 983 781**	**Total**	**-**	**-**	**-**	**-**
				E. ONG et autres donateurs				
11 557 515		8 849 671	20 407 186	ONG et autres donateurs	1 458 841		1 523 366	3 982 207
11 557 515		**8 849 671**	**20 407 186**	**Total**	**1 458 841**	**-**	**1 523 366**	**2 982 207**
634 750 049	**9 207 577**	**135 279 787**	**779 237 413**	**Total général**	**318 784 592**	**2 673 122**	**30 486 710**	**351 944 424**

* Les contributions pour 2002 comprennent les annonces sous réserve.

Tableau 3
Demandeurs d'asile, réfugiés et autres personnes relevant du mandat du HCR à la fin de 2001
Chiffres provisoires, sujets à modification

				Autres personnes relevant du mandat du HCR			
Bureau régional du HCR et pays d'asile[1]	*Réfugiés*[2]	*Demandeurs d'asile*[3]	*Réfugiés rapatriés*[4]	*Personnes déplacées*[5]	*Personnes déplacées de retour*[6]	*Divers*[7]	*Total des personnes relevant du mandat du HCR*
Australie**	55 146	13 670	-	-	-	-	68 816
Bangladesh	22 173	21	-	-	-	-	22 194
Cambodge	50	1 051	-	-	-	-	1 101
Chine	295 325	1	-	-	-	-	295 326
Timor oriental	-	8	18 183	-	-	-	18 191
Hong Kong, Chine (RAS)	1 390	468	-	-	-	38	1 896
Inde	169 549	207	-	-	-	-	169 756
Indonésie	73 551	806	-	-	-	-	74 357
Japon	3 200	328	-	-	-	-	3 528
République démocratique populaire lao	-	-	1	-	-	-	1
Malaisie	50 466	252	-	-	-	-	50 718
Myanmar	-	-	283	-	-	-	283
Népal	130 945	12	-	-	-	-	130 957
Nouvelle-Zélande**	5 264	1 917	-	-	-	-	7 181
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 941	-	-	-	-	313	5 254
Philippines	136	41	-	-	-	2 000	2 177
République de Corée	7	68	-	-	-	-	75
Singapour	2	2	-	-	-	-	4
Sri Lanka	17	30	14	683 286	-	-	683 347
Thaïlande	110 711	343	-	-	-	5	111 059
Viet Nam	15 945	-	-	-	-	-	15 945
Asie et Pacifique	**938 818**	**19 225**	**18 481**	**683 286**	**-**	**2 356**	**1 662 166**
Afghanistan	6	-	26 092	1 200 000	-	-	1 226 098
Algérie	169 422	73	2	-	-	-	169 497
Bahreïn	1	-	20	-	-	-	21
Égypte	7 230	15 655	-	-	-	-	22 885
Iraq	128 142	393	1 968	-	-	-	130 503
Iran (République islamique d')[10]	1 868 000	-	11	-	-	-	1 868 011
Israël	4 168	563	-	-	-	-	4 731
Jordanie	1 067	5 297	-	-	-	-	6 364
Kazakhstan	19 531	12	-	-	-	100 000	119 543
Koweït	1 255	80	-	-	-	138 000	139 335
Kirghizistan	9 296	470	-	-	-	-	9 766

Bureau régional du HCR et pays d'asile[1]	*Réfugiés*[2]	*Demandeurs d'asile*[3]	*Réfugiés rapatriés*[4]	*Autres personnes relevant du mandat du HCR*			*Total des personnes relevant du mandat du HCR*
				Personnes déplacées[5]	*Personnes déplacées de retour*[6]	*Divers*[7]	
Liban	2 815	3 680	-	-	-	-	6 495
Jamahiriya arabe libyenne	11 664	15	-	-	-	-	11 679
Mauritanie	365	26	-	-	-	29 500	29 891
Maroc	2 091	449	-	-	-	-	2 540
Territoire palestinien occupé	-	-	2	-	-	-	2
Oman	-	23	-	-	-	-	23
Pakistan[11]	2 198 797	580	2	-	-	-	2 199 379
Qatar	67	12	-	-	-	-	79
Arabie saoudite	245 268	234	-	-	-	-	245 502
République arabe syrienne	3 351	605	-	-	-	-	3 956
Tadjikistan	15 346	289	2 343	-	-	-	17 978
Tunisie	97	18	-	-	-	-	115
Turkménistan	14 005	491	-	-	-	-	14 496
Émirats arabes unis	556	361	-	-	-	-	917
Ouzbékistan	39 579	1 344	-	-	-	-	40 923
Yémen	69 468	2 361	210	-	-	-	72 039
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	**4 811 587**	**33 031**	**30 650**	**1 200 000**	**-**	**267 500**	**6 342 768**
Arménie	264 337	1	1	-	-	-	264 339
Autriche*[9]	17 092	-	-	-	-	-	17 092
Azerbaïdjan	360	6 551	17	572 955	-	7 427	587 310
Bélarus	584	354	-	-	-	34 567	35 505
Belgique	12 265	664	-	-	-	-	12 929
Bulgarie	3 004	1 504	-	-	-	-	4 508
Chypre	83	1 860	-	-	-	-	1 943
République tchèque	1 216	11 589	-	-	-	-	12 805
Danemark*	72 649	-	-	-	-	-	72 649
Estonie	11	20	-	-	-	-	31
Finlande*	12 728	-	-	-	-	-	12 728
France	131 601	34 551	-	-	-	-	166 152
Géorgie	7 901	-	60	264 221	-	32	272 214

Bureau régional du HCR et pays d'asile[1]	*Réfugiés*[2]	*Demandeurs d'asile*[3]	*Réfugiés rapatriés*[4]	*Autres personnes relevant du mandat du HCR*			*Total des personnes relevant du mandat du HCR*
				Personnes déplacées[5]	*Personnes déplacées de retour*[6]	*Divers*[7]	
Allemagne	903 000	85 533	-	-	-	-	988 533
Grèce	6 948	6 224	-	-	-	-	13 172
Hongrie	4 710	2 398	-	-	-	-	7 108
Islande*	213	17	-	-	-	-	230
Irlande*	3 598	10 841	-	-	-	-	14 439
Italie[8]	22 870	-	-	-	-	-	22 870
Lettonie	8	1	-	-	-	1	10
Liechtenstein	141	80	-	-	-	-	221
Lituanie	287	84	-	-	-	-	371
Luxembourg	1 201	-	-	-	-	-	1 201
Malte[9]	190	-	-	-	-	-	190
Pays-Bas*	152 338	78 550	-	-	-	-	230 888
Norvège*	50 128	-	-	-	-	-	50 128
Pologne	1 311	-	-	-	-	-	1 311
Portugal[8]	410	-	-	-	-	-	410
République de Moldova	159	113	-	1 000	-	3	1 275
Roumanie	1 805	-	-	-	-	-	1 805
Fédération de Russie	17 970	732	297	443 288	47 362	630 193	1 139 842
Slovaquie	472	3 151	-	-	-	-	3 623
Slovénie	2 415	305	-	-	-	4 451	7 171
Espagne*[9]	6 696	-	-	-	-	-	6 696
Suède*	146 491	17 600	-	-	-	-	164 091
Suisse	58 494	25 654	-	-	-	-	84 148
Turquie	3 472	4 176	39	-	-	-	7 687
Ukraine	2 983	183	-	-	-	6 566	9 732
Royaume-Uni*	148 550	39 400	-	-	-	-	187 950
Europe	**2 060 691**	**3 32 136**	**414**	**1 281 464**	**47 362**	**683 240**	**4 405 307**
Burundi	27 896	7 994	27 885	20 000	42 000	-	125 775
Congo	119 147	2 447	657	-	-	-	122 251
République démocratique du Congo	362 012	308	1 139	3 458	-	-	366 917
Djibouti	23 176	469	458	-	-	-	24 103

Bureau régional du HCR et pays d'asile[1]	*Réfugiés*[2]	*Demandeurs d'asile*[3]	*Réfugiés rapatriés*[4]	*Autres personnes relevant du mandat du HCR*			*Total des personnes relevant du mandat du HCR*
				Personnes déplacées[5]	*Personnes déplacées de retour*[6]	*Divers*[7]	
Érythrée	2 272	-	32 750	-	-	1 420	36 442
Éthiopie	152 554	3	9 365	-	-		161 922
Kenya	239 221	12 595	-	-	-		251 816
Rwanda	34 267	2 340	21 656	-	-		58 263
Somalie	589	60	51 331	-	-	-	51 980
Soudan	349 209	4	5 184	-	-	-	354 397
Ouganda	199 736	627	155	-	-	-	200 518
République-Unie de Tanzanie	668 107	21 331	2 000	-	-	-	691 438
Région des Grands Lacs, Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	**2 178 186**	**48 178**	**152 580**	**23 458**	**42 000**	**1 420**	**2 445 822**
Albanie	292	71	-	-	-	-	363
Bosnie-Herzégovine	32 744	386	18 665	438 253	80 172	-	570 220
Croatie	21 875	76	11 867	23 402	10 732	-	67 952
Ex-République yougoslave de Macédoine	4 363	54	90 012	16 371	58 153	-	168 953
Yougoslavie	400 304	53	25 536	263 600	2 531	85 000	777 024
Europe du Sud-Est	**459 578**	**640**	**146 080**	**741 626**	**151 588**	**85 000**	**1 584 512**
Angola	12 250	902	13 117	202 000	-	-	228 269
Botswana	3 581	721	-	-	-	-	4 302
Comores	13	-	-	-	-	-	13
Lesotho	39	-	-	-	-	-	39
Madagascar	34	-	-	-	-	-	34
Malawi	6 200	-	-	-	-	-	6 200
Maurice	14	-	-	-	-	-	14
Mozambique	207	5 315	-	-	-	-	5 522
Namibie	30 885	1 818	-	-	-	-	32 703
Afrique du Sud	18 605	11 417	-	-	-	-	30 022
Swaziland	690	361	-	-	-	-	1 051
Zambie	284 173	498	-	-	-	-	284 671
Zimbabwe	8 706	766	-	-	-	-	9 472
Afrique australe	**365 397**	**21 798**	**13 117**	**202 000**	**-**	**-**	**602 312**

Bureau régional du HCR et pays d'asile[1]	*Réfugiés*[2]	*Demandeurs d'asile*[3]	*Réfugiés rapatriés*[4]	*Autres personnes relevant du mandat du HCR*			*Total des personnes relevant du mandat du HCR*
				Personnes déplacées[5]	*Personnes déplacées de retour*[6]	*Divers*[7]	
Argentine	2 396	1 543	-	-	-	-	3 939
Belize	1 129	22	-	-	-	-	1 151
Bolivie	347	8	-	-	-	-	355
Brésil	2 884	647	-	-	-	-	3 531
Canada**	127 853	45 804	-	-	-	-	173 657
Chili	389	66	6	-	-	-	461
Colombie	210	17	162	720 000	-	-	720 389
Costa Rica	8 104	2 587	-	-	-	-	10 691
Cuba	1 036	15	1	-	-	-	1 052
Équateur	1 957	2 472	-	-	-	-	4 429
El Salvador	69	5	-	-	-	-	74
Guatemala	729	9	1	-	-	-	739
Honduras	20	4	-	-	-	-	24
Mexique	15 455	12	-	-	-	-	15 467
Nicaragua	325	21	9	-	-	-	355
Panama	1 474	63	-	-	-	-	1 537
Paraguay	21	12	-	-	-	-	33
Pérou	683	63	15	-	-	-	761
États-Unis d'Amérique**	515 853	395 877	-	-	-	-	911 730
Uruguay	90	1	-	-	-	-	91
Venezuela	59	311	-	-	-	-	370
Amériques	**681 083**	**449 559**	**194**	**720 000**	**-**	**-**	**1 850 836**
Bénin	4 799	226	-	-	-	-	5 025
Burkina Faso	457	250	-	-	-	-	707
Cameroun	41 186	2 577	1	-	-	-	43 764
République centrafricaine	49 239	3 672	-	-	-	-	52 911
Tchad	12 950	646	3 710	-	-	-	17 306
Côte d'Ivoire	126 239	2 324	-	-	-	-	128 563
Gabon	15 581	3 636	-	-	-	-	19 217
Gambie	8 133	224	-	-	-	-	8 357
Ghana	11 792	2 397	42	-	-	-	14 231

Bureau régional du HCR et pays d'asile[1]	*Réfugiés*[2]	*Demandeurs d'asile*[3]	*Réfugiés rapatriés*[4]	*Autres personnes relevant du mandat du HCR*			*Total des personnes relevant du mandat du HCR*
				Personnes déplacées[5]	*Personnes déplacées de retour*[6]	*Divers*[7]	
Guinée	178 444	874	-	-	-	-	179 318
Guinée-Bissau	7 332	371	-	-	-	-	7 703
Libéria	54 760	-	2 548	196 116	-	-	253 424
Mali	8 439	804	-	-	-	-	9 243
Niger[9]	58	-	-	-	-	-	58
Nigéria	7 200	132	2	-	-	-	7 334
Sao-Tomé-et-Principe	-	-	2	-	-	-	2
Sénégal	20 707	2 625	2 457	-	-	-	25 789
Sierra Leone	10 501	274	92 330	-	-	-	103 105
Togo	12 257	78	-	-	-	-	12 335
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	**570 074**	**21 110**	**101 092**	**196 116**	**-**	**-**	**888 392**
Divers/inconnu	-	-	22	-	-	-	22
Total	**12 065 414**	**925 677**	**462 608**	**5 047 950**	**240 950**	**1 039 516**	**19 782 115**

Source : Gouvernements, HCR. Chiffres établis par le groupe des données démographiques de la section de la population et des données géographiques.

Notes :

Les données sont généralement fournies par les gouvernements, sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte de données.

Un tiret (-) indique que la valeur est zéro, non disponible ou sans objet.

[1] Pays/territoire d'asile/de résidence.

[2] Personnes reconnues comme réfugiées au titre de la Convention des Nations Unies de 1951, du Protocole de 1967, de la Convention de l'OUA de 1969, conformément au statut du HCR, personnes relevant d'un statut humanitaire et celles ayant obtenu la protection temporaire (voir aussi tableau 4).

[3] Personnes dont les demandes d'asile ou de statut de réfugié sont en cours de procédure ou celles qui sont enregistrées différemment comme demandeurs d'asile. Dans les pays où la procédure d'asile comporte plusieurs étapes, un cas (une personne ou une famille) peut avoir été recensé plusieurs fois (voir aussi tableau 12).

[4] Réfugiés qui sont retournés sur leur lieu d'origine au cours de l'année. Voir tableau 4 (rapatriement librement consenti) et tableau 8 (rapatriés).

[5] Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et à qui le HCR accorde sa protection et/ou son assistance, généralement suite à une requête spéciale d'un organe compétent des Nations Unies (voir aussi tableau 15).

[6] Personnes déplacées relevant de la compétence du HCR qui sont rentrées sur leur lieu d'origine au cours de l'année (voir aussi tableau 15)

[7] Y compris les personnes contraintes de fuir la Fédération de Russie (512 000), les apatrides du Bélarus (19 000), les apatrides d'ethnie kazakh au Kazakhstan (100 000), les demandeurs d'asile afghans de la Fédération de Russie (100 000, estimation du HCR), les Bidouns apatrides du Koweït (117 000), les Maliens et les Sahraouis de Mauritanie (29 500), les demandeurs d'asile au Bélarus enregistrés auprès du HCR (15 500) et les habitants de l'ex-République fédérale de Yougoslavie, en danger (85 000).

[8] Renvoie à fin 1999.

[9] Renvoie à fin 2000.

(Suite des notes du tableau)

[10] Le Gouvernement évalue le nombre d'Afghans à 2,3 millions environ.

[11] Le Gouvernement évalue le nombre d'Afghans à 3,3 millions environ.

[*] En l'absence de chiffres officiels fiables, le HCR a estimé la population réfugiée sur la base des arrivées de réfugiés et des demandeurs d'asile sur une période de cinq ans.

[**] En l'absence de chiffres officiels fiables, le HCR a estimé la population réfugiée sur la base des arrivées de réfugiés et des demandeurs d'asile reconnus sur une période de cinq ans.

Tableau 4
Indicateurs clefs de la capacité d'accueil des pays en développement

Liste des 40 pays en développement qui accueillent le plus grand nombre de demandeurs d'asile, de réfugiés et de personnes relevant du mandat du HCR

Pays en développement	*Population relevant du mandat du HCR fin 2001 (en milliers)*	*2000 Population nationale (en milliers)*	*2000 Produit intérieur brut (en millions de dollars É.-U.)*	*PIB par habitant*	*Population relevant du mandat du HCR rapportée au PIB par habitant*[1]
Pakistan	2 199,4	141 256,2	61 638	436,4	5 040,3
Iran (République islamique d')	1 868,0	70 330,1	104 904	1 491,6	1 252,4
Afghanistan	1 226,1	21 765,0	..	-	..
Colombie	720,4	42 104,7	81 283	1 930,5	373,2
République-Unie de Tanzanie	691,4	35 119,3	9 027	257,0	2 690,0
Sri Lanka	683,3	18 923,7	16 305	861,6	793,1
République démocratique du Congo	366,9	50 948,2	5 584	109,6	3 347,7
Soudan	354,4	31 095,2	11 516	370,3	956,9
Chine	295,3	1 275 132,9	1 079 948	846,9	348,7
Zambie	284,7	10 421,3	2 911	279,3	1 019,1
Arménie	264,3	3 787,0	1 914	505,4	523,0
Libéria	253,4	2 913,1	..	-	..
Kenya	251,8	30 668,7	10 357	337,7	745,7
Arabie saoudite	245,5	20 346,2	173 287	8 516,9	28,8
Angola	228,3	13 134,5	8 828	672,1	339,6
Ouganda	200,5	23 300,2	6 170	264,8	757,2
Guinée	179,3	8 154,3	3 012	369,4	485,5
Inde	169,8	1 008 937,4	456 990	452,9	374,8
Algérie	169,5	30 291,3	53 306	1 759,8	96,3
Éthiopie	161,9	62 907,8	6 391	101,6	1 593,8
Koweït	139,3	1 914,4	37 783	19 736,2	7,1
Népal	131,0	23 042,7	5 497	238,6	549,0
Iraq	130,5	22 946,2	..	-	..
Côte d'Ivoire	128,6	16 013,1	9 370	5 85,1	219,7
Burundi	125,8	6 356,3	689	108,4	1 160,3
Congo	122,3	3 018,4	3 215	1 065,1	114,8
Thaïlande	111,1	62 805,6	122 166	1 945,1	57,1
Sierra Leone	103,1	4 404,7	636	144,4	714,1
Indonésie	74,4	212 092,0	153 255	722,6	102,9
Yémen	72,0	18 348,7	8 532	465,0	154,9
Rwanda	58,3	7 608,9	1 794	235,8	247,1
République centrafricaine	52,9	3 717,3	963	259,1	204,2
Somalie	52,0	8 777,9	..	-	..

Pays en développement	*Population relevant du mandat du HCR fin 2001 (en milliers)*	*2000 Population nationale (en milliers)*	*2000 Produit intérieur brut (en millions de dollars É.-U.)*	*PIB par habitant*	*Population relevant du mandat du HCR rapportée au PIB par habitant*[1]
Malaisie	50,7	22 218,5	89 659	4 035,3	12,6
Cameroun	43,8	14 875,5	8 879	596,9	73,3
Érythrée	36,4	3 658,8	608	166,2	219,3
Namibie	32,7	1 756,6	3 479	1 980,5	16,5
Afrique du Sud	30,0	43 309,2	125 887	2 906,7	10,3
Mauritanie	29,9	2 664,5	935	350,9	85,2
Sénégal	25,8	9 420,5	4 371	464,0	55,6

Source : PNUD, Banque mondiale, Division de la population de l'ONU, HCR.

[1] Nombre de personnes relevant du mandat du HCR pour un dollar É.-U. de PIB par habitant.

02-51084 (F) 110902 130902